



SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU



CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE

# BASTIA-CORSICA, C'EST PARTI

P 6

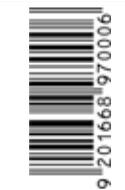
Photo Christophe Giudicelli

1,60€



EMMANUELLE MARIINI  
**TRANSMETTRE  
LA MUSIQUE  
INTERVIEW P 8**

ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
ASSEMBLÉE P5 • ENTREPRISE P10 • AGENDA P12  
BRÈVES P 25 • ÉCONOMIE P26  
CHRONIQUES: JEAN CHIORBOLI P28 • SANTU CASANOVA P30  
RÉTRO P31 • VIE PRATIQUE P22 • CARNETS DE BORD P34  
ANNONCES LÉGALES P13



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

## TOUSSAINT ? HALLOWEEN



## SOMMAIRE À LA UNE

CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE

**BASTIA-CORSICA,  
CANDIDATURE ACTÉE**

P6



OPINIONS

POLITIQUE **PRISONNIERS: L'ASSEMBLÉE UNANIME**INTERVIEW **EMMANUELLE MARIINI, TRANSMETTRE LA MUSIQUE**ENTREPRISE **ERBA SANTA, LE MONDE VÉGÉTAL EN VALEUR**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

EN BREF ET EN CHIFFRES

ÉCONOMIE **AGILITEST GOMME LES BUGS**

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

RÉTRO **UN ANNU FÀ**VIE PRATIQUE **E-COMMERCE, ATTENTION À LA CONTREFAÇON**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P8

P10

P12

P25

P26

P28

P30

P31

P32

P34

P13

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milletiri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse. corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## A mafia c'hè !

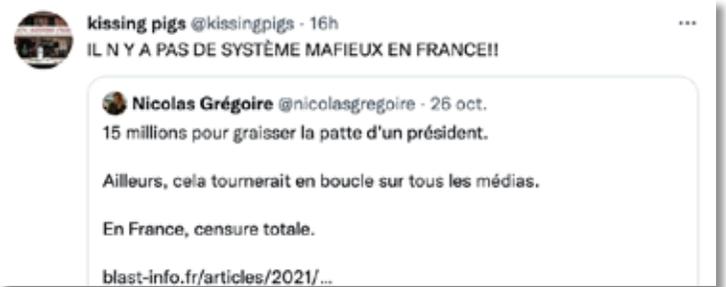
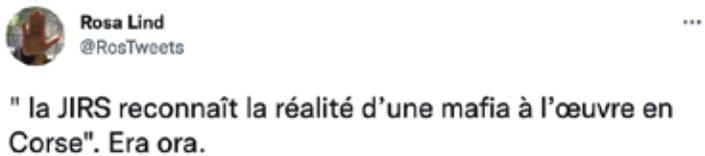
**A**sisti un sistema maffiosu corsu! Hè ditta, infini! I parolli sariani stati cacciati da magistrati di a JIRS, a ghjuridizioni interregionali spicializata di Marseglia, chì tratta una mansa di cartulari liati à u banditismu corsu. Una ghjuridizioni chì, oghji, dumandaria à u ministeru di a Ghjustizia di crià un polu antimafia didicatu à a Corsica. Una dumanda chì saria stata fatta annu, annunzia u ghjuridizioni Le Monde, inde un raportu cunfidinziali abbastanza longu. Ci si pò leghja chì «u banditismu corsu presenta tutti i formi di u fenomenu maffiosu». Un cus-tatu chjaru, ma chì ùn hà micca inghjinnatu risposta da a parti di u ministeru, nè mancu una vulintà pulitica d'agiscia, postu ch'ellu stimaria chì l'organizzazioni attuali «viaghjaria piuttosto bè»... Ma s'è a JIRS insisti cusì, hè parchi si ritrova inde l'impussibilità di risolve certi affari criminali par via di difficoltà liati à u nostru tarritoriu, frà altru cù una raccolta difficiuli di i testimunianzi è a famosa «omerta». A ghjuridizioni ùn ci la faci più è cerca dunqua à andà più luntanu. Sta vulintà di rinforzà i mezi di a pulizza è di a ghjustizia ind'è noi hè più cà spartuta da i cullittivi corsi contr'à a maffia. A maghjuria tarritorialisti naziunalista si primureghja anch'ella di stu cartulari. In un cumunicatu, a Cullittività di Corsica, cù a voci di u presidenti di l'Esecutivu, Gilles Simeoni è di a presidenti di l'Assemblea di Corsica, Marie-Antoinette Maupertuis, dumandani à u governu di cumunicà à l'istituzioni isulani è à i so cittadini l'elementi ughjettivi ch'ella t'hà cuncinendu a rialità è l'impurtanza di ciò chì u raportu di a JIRS qualifichighja di «sistema maffiosu in Corsica». Elementi di primura, à senta a CdC, vistu ch'ella cerca à appruntà una sissioni spiciali inde l'emiculu, didicata solu à stu sughjettu, aspittata dipoi più di dui anni. Inveci di lampassi sempri nant'à i militanti naziunalisti, u Statu è u governu si muvarani infini pà pigliassini à u veru cancaru di a nostra isula? Saria ora! ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

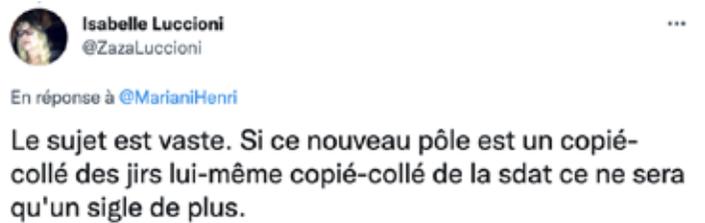
Après la réaction unanime à l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris visant Pierre Alessandri, deux autres infos en provenance de Paris ont fait bouger la twittosphère corse cette semaine. Tout d'abord un autre refus, celui de la Chancellerie d'instituer une juridiction anti-mafia pour la Corse, suite à un rapport de la Jirs concluant à l'existence d'une criminalité de type mafieux sur l'île. Si les tweet ironiques n'ont pas manqué, la révélation de l'existence de ce rap-

de la juridiction anti-mafia et une autre ironie s'exprime, celle de certains journalistes insulaires désabusés, instruits par l'expérience. D'autres en profitent pour se moquer de la énième casserole accrochée aux basques de Sarkozy... Affaire à suivre, donc.



port a entraîné la publication d'un communiqué émanant de l'exécutif et de l'Assemblée. Les collectifs anti-mafia, eux appuient le rapport, et demandent la création rapide

Plus «tordue», la révélation par Le Monde d'une entrevue restée très discrète entre Gilles Simeoni et Emmanuel Macron courant septembre suscite interrogations et supputations, d'autant plus que l'article laisse entendre que Jean-Guy Talamoni et son parti constituaient un obstacle insurmontable au «dialogue» entre Paris et la Corse. Chacun y va de son analyse des manœuvres pré-territoriales et des alliances présidentielles. Si elle ne s'arrête jamais, la saison des coups tordus connaît en ce moment un pic d'activité. ■ EP



### HUMEUR

## Les Gobelins

Mâles, femelles ou individus divinement indifférenciés, les gobelins sont des homoncules. Épris d'ombre, ils squattent tous les recoins des habitats. Pour leur plus grand bonheur, ils sont de nature à se reproduire, se multiplier et s'épanouir sous toutes les latitudes, au sein de communautés que le vulgum pecus désigne sous le nom de «partis». Ce qui leur vaut trop souvent, hélas, d'être accusés de clanisme voire de constituer une mafia. D'aucuns se contentent de voir en eux des lutins. Ou des bouffons... Erreurs on ne peut plus manifestes. Car outre le fait que le bouffon est rare et précieux, il est de plus dénué de tout comportement grégaire. Quant aux lutins, ils sont volontiers futiles; primesautiers, ils prennent un malin plaisir à faire des niches à tout venant, plaisanteries oiseuses dont il sont les premiers et les seuls à rire. Exception faite dans le cas de leurs niches fiscales lorsqu'elles sont mises au grand jour. C'est là, avec un nanisme intellectuel dysharmonieux, le seul trait commun aux lutins et aux gobelins. Ces derniers sont gens de bois. Non de ces bois nobles chers aux ébénistes. Ni de ces bois dont on fait les flûtes et, moins encore, les bois de justice. Ils sont toutefois aptes à faire flèche de tous bois. Chapardeurs, par pur altruisme, ils sont, en phase larvaire, xylophages et coprophages. Sisyphes roulant à reculons, avec délices, des boules d'excréments humains. Les gobelins hantent par prédilection les zones d'ombre dans des jungles inextricables pour le commun des mortels. On doit à la vérité de dire que, de nos jours, on les clone et les élève, avantageusement, en batterie, dans les grandes métropoles. Parvenus à l'âge adulte, les gobelins, bios ou clonés, ont l'impérieux besoin d'être éclairés et constamment mis en lumière. Lors, nourris des meilleurs morceaux, sélectionnés après trois à cinq ans d'affinage, ils tireront profits durant toute leur existence. Bourrelés non de remords mais de passe-droits, boulimiques, pléthoriques, sans que leur longévité en soit réduite pour autant, certains vont jusqu'à prétendre à l'immortalité. Prérogatives dont ils s'enorgueillissent et considèrent comme dues, au prétexte qu'il ne se sont pas imposés et sont, à leur vraies places, désignés par la vox populi. Aussi ont-ils peu ou pas de comptes à rendre et peuvent nier avec aplomb les faits, établis, de leurs plus lamentables antécédents. Anthropologues et taxinomistes discutent encore pour savoir si les gobelins doivent être classés parmi les parasites ou les saprophytes. Pour l'heure, ils ne s'accordent que sur deux points: l'humanité ne doit à ces génies des bois ni la découverte de l'eau chaude ni l'invention de la soupe d'ail. ■ Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

RAPPROCHEMENT DES DÉTENUS POLITIQUES

**L'ASSEMBLÉE DE CORSE UNANIME**

**Le 22 octobre 2021, lors d'une session extraordinaire, l'Assemblée de Corse a voté à l'unanimité une motion demandant le rapprochement des détenus condamnés pour l'assassinat du préfet Erignac. Une union sacrée par le biais de laquelle elle entend enfin demander aux plus hautes instances de l'État une stricte application du droit.**

«**Le sort qui est fait à Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna** est un sort injuste et la répétition des injustices à leur égard est un facteur de tensions extrêmes pour une société corse qui aspire profondément à la paix et à la justice». C'est en ces termes que le 22 octobre 2021 Gilles Simeoni a ouvert la session exceptionnelle ayant pour unique but de voter une résolution solennelle relative au rapprochement des trois détenus condamnés pour l'assassinat du préfet Erignac. Au regard de l'enjeu, la session s'est tenue en présence des anciens présidents de l'Assemblée, Camille de Rocca Serra et Jean-Guy Talamoni, des parlementaires insulaires et de la présidente du Conseil économique, social et culturel de Corse. «*L'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 7 octobre concernant Pierre Alessandri est en quelque sorte la goutte d'eau qui fait déborder le vase des injustices et des hypocrisies*», a poursuivi le président de l'Exécutif sous les yeux des représentants des familles des trois hommes. Insistant sur le fait que personne ne songe ni à nier la gravité de l'acte commis le 6 février 1998, ni à méconnaître la douleur des parties civiles, il instille que «*dans cette terrible affaire, comme dans toutes les autres*», c'est «*le droit et la justice qui doivent s'appliquer, or, ils ne le sont pas aujourd'hui*». Lancé dans une véritable plaidoirie, il souligne que deux problèmes juridiques existent et témoignent d'une «*logique de vengeance au détriment de la logique de justice*». D'abord, «*la question d'un refus obstiné d'un aménagement de peine*», développe-t-il en rappelant que lors de la condamnation, les magistrats avaient entendu «*expressément et volontairement écarter toute peine de sûreté à leur égard*». Ce qui signifie que «*par application du droit*», les trois hommes auraient pu accéder à «*une mesure d'aménagement de peine depuis qu'ils ont accompli 17 années de détention*». Or Pierre Alessandri et Alain Ferrandi sont en détention depuis mai 1999, soit plus de 22 ans. «*Ce qui attend ces hommes, c'est une réclusion criminelle à perpétuité réelle, sans le moindre espoir*

de libération. Cela est d'une injustice profonde et est interdit par les textes, notamment par la Convention européenne des droits de l'Homme». Puis vient la question du rapprochement des trois hommes à Borgo, toujours refusé: «*Ce qui empêche le rapprochement, c'est le maintien du statut de DPS\*, et c'est une décision politique. Cette décision aurait dû être prise par le garde des Sceaux, mais ce dernier a été dessaisi*», la décision ayant relevé «*exclusivement du Premier Ministre*». Aussi, «*Le temps de la vengeance est derrière nous, le moment de la justice est venu*», conclut Gilles Simeoni en présentant un texte «*épuré, qui dit ce que personne, y compris avec la plus mauvaise foi, ne peut contester*». Derrière lui, Jean-Baptiste Arena du groupe Core in Fronte rappelle que si «*le temps n'enlèvera jamais la peine et la souffrance de la famille Erignac*», les trois hommes jugés et condamnés «*ont payé leur dette à la société française plus que de raison. Il est grand temps qu'ils retrouvent leur terre. Ils ne doivent pas être frappés d'une peine de mort déguisée. La France a su pardonner des actes bien plus graves dans son histoire au nom de la réconciliation nationale et dans la loi d'amnistie du 6 août 1953. Nous demandons simplement que la loi soit appliquée et que le pouvoir exécutif n'interfère plus dans cette décision*». Sur les bancs de la droite, Laurent Marcangeli déplore lui aussi le refus de la levée du statut de DPS: «*Cette décision revêt une grande incompréhension pour beaucoup. Elle a pour conséquence de contrevenir à la loi et elle justifie une exception dure à comprendre. Je ne pense pas qu'elle aille dans le sens de l'histoire*». Josepha Giacometti (Corsica Libera) estime que «*Le droit est devenu un artifice, il a été manipulé*» tandis que Jean-Christophe Angelini, leader du groupe Avanzemu, juge «*révoltant*» de voir que «*De décision en décision, se dessine une perpétuité réelle*». Quelques instants plus tard, majorité et opposition s'allieront pour voter cette motion à l'unanimité. Reste désormais à lui donner un écho au plus haut niveau de l'État. ■ **Manon PERELLI**

\*DPS: détenu particulièrement signalé. Les critères d'inscription au répertoire des DPS sont, selon un bulletin officiel du ministère de la Justice, «*liés au risque d'évasion et à l'intensité de l'atteinte à l'ordre public que celle-ci pourrait engendrer ainsi qu'au comportement particulièrement violent en détention de certains détenus*».

CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE

# BASTIA-CORSICA, CANDIDATURE ACTÉE



Photos Christophe Giudicelli

**La Ville de Bastia a annoncé officiellement, le 20 octobre dernier, sa candidature en vue d'obtenir le titre de capitale européenne de la culture 2028. Le projet Bastia-Corsica 2028 marque le début d'un long processus de sélection face à des adversaires de taille.**

C'était une promesse de campagne, dans les cartons depuis plusieurs mois. La Ville de Bastia vient de se déclarer officiellement candidate pour l'obtention du titre de capitale européenne de la culture en 2028. Un label qui, cette année-là, sera obligatoirement décerné à une ville française et une ville de République tchèque. Chaque année, en effet, deux villes dans deux États différents sont désignées. Présentée officiellement le 20 octobre dernier au Théâtre municipal de Bastia, cette candidature intitulée Bastia-Corsica 2028 est «*un grand projet*», indique Pierre Savelli, maire de la ville qui, dans son long discours de présentation, a précisé qu'elle «*signifie que nous avons créé les conditions d'un projet qui repose sur de l'existant*». Un choix motivé notamment au regard de la maîtrise de la dépense publique. L'atout principal mis en avant par la municipalité bastiaise est la place qu'occupe la culture dans la ville. Sur la scène du théâtre, Pierre Savelli n'a pas hésité à mettre en avant le patrimoine culturel de la ville, le dynamisme des politiques publiques culturelles en lien avec la cohésion sociale mais aussi «*un territoire enrichi par les migrations*» ou encore le plurilinguisme. Evidemment, l'Europe n'a pas été oubliée, et le projet vise à conforter, avec l'Union européenne, la place de Bastia et de la Corse en Méditerranée. «*Un espace commun*» pour le maire de Bastia, à la jonction de deux continents, et qui connaît actuellement des tensions. Une raison de plus pour la ville de Bastia de mettre en avant une île montagne au centre de la Méditerranée.

Si l'idée philosophique générale est posée, il n'en reste pas moins qu'une candidature pour prétendre à ce label doit comporter des projets structurants. Si cela signifie souvent une course à la création de grandes infrastructures comme ce qui a été fait à Marseille

en 2013 avec le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem), la Ville de Bastia souhaite tout de même mettre en avant son patrimoine via la rénovation: 27 millions d'euros seront consacrés à la rénovation des bâtiments du théâtre municipal et du conservatoire. Le couvent Saint-François devrait être rénové, comme la maison Caraffa, et a Casa di e Lingue doit également sortir de terre. Pour le maire, «*chaque euro doit être injecté dans des projets sensés et cohérents*». L'objectif est également «*la valorisation des acteurs culturels*» a précisé Delphine Ramos, directrice des affaires culturelles de la ville. Une mise en avant qui ne va pas se cantonner à Bastia. Si celle-ci est la figure de proue, car seule une ville peut poser sa candidature, l'objectif affiché est de mettre en valeur l'intégralité de l'île. «*D'où ce nom de Bastia-Corsica 2028*», explique Pierre Savelli. L'objectif est donc de construire ce projet à l'échelon territorial. Dès le mois de décembre, plusieurs réunions de «*La fabrique du projet*» en vue de cette candidature se mettront en place dans toute la Corse au travers d'ateliers.

Car évidemment, au-delà du symbole que pourrait constituer une labellisation de la ville de Bastia comme porte-étendard de la culture européenne en 2028, il y a les retombées directes pour le territoire. Si l'enjeu immédiat est la mise en place du projet et l'acte de candidature, Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'Assemblée de Corse, n'a pas hésité à parler de «*retombées économiques*». La Ville de Bastia met en avant deux exemples. Celui de Liverpool, au Royaume-Uni, en 2008, avec 925 millions de retombées économiques pour 97 millions investis et, plus proche de la Corse, celui de Gênes qui en 2004 a investi 33,2 millions d'euros pour 220 millions de retombées. Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, y voit de son côté «*le moyen de com-*

**En 1983**, désireuse d'attirer l'attention des politiques sur le thème de la culture qu'elle jugeait délaissée au profit de l'économie, la ministre de la Culture de Grèce, Melina Mercouri, conçoit un projet destiné à promouvoir les cultures européennes au sein des États membres de l'Union européenne. Elle reçoit l'appui de son homologue français, Jack Lang et en 1985, le programme voit le jour, avec la désignation d'Athènes, sacrée « ville européenne de la culture ». En 1999, cet intitulé est modifié au profit de « capitale européenne de la culture », le but de cette labellisation étant, selon la Commission européenne, de « mettre en valeur la diversité de la richesse culturelle en Europe et les liens qui nous unissent en tant qu'Européens ». Depuis 2009, deux villes au moins, situées dans deux états différents, se partagent chaque année le label. Elle y trouvent l'opportunité de promouvoir leur patrimoine et leur dynamisme culturel via des manifestations culturelles (expositions, festivals) et bénéficient d'une forte couverture médiatique. Une fois les pays retenus pour chaque édition, six ans avant l'année capitale, ils publient un appel à candidature et une présélection est effectuée; puis, quatre ans avant l'échéance, le pays désigné soumet aux institutions européennes une liste de villes finalistes. La Commission européenne réunit alors un jury chargé d'étudier chaque dossier et d'établir une recommandation. Le Conseil des ministres de l'UE tranche après avis du Parlement européen. L'initiative « capitale européenne de la culture » bénéficie de fonds européens. ■ AN

prendre et faire entendre les atouts de la Corse à l'extérieur de l'île». Cinquante ans après avoir côtoyé les sommets du football européen, le symbole serait beau, expliquent sur scène les intervenants. C'était en 1978...

Mais le chemin est encore long. La Ville de Bastia va disposer de six mois, à partir de 2022, pour déposer un dossier de candidature auprès du ministère de la Culture. Un jury de onze experts européens -nommés par la Commission européenne, le Conseil européen, le Parlement et des représentants des pays hôtes- établiront une première sélection. Celle-ci se basera, entre autres, sur les critères de viabilité du projet. Si Bastia passe cette première étape sans encombre, elle sera invitée courant 2023 à remettre un dossier plus détaillé. Le dernier mot sera celui du Conseil des ministres de l'Union européenne. Les deux capitales européennes de la culture seront désignées en 2024.

Sur le papier, le cheminement administratif de la candidature n'a rien de bien original et est tributaire des différentes commissions. Dans les faits, quelles sont les chances, face aux autres candidates, de voir la ville de Bastia être choisie? «Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une compétition» a rappelé Delphine Ramos. En France, la dernière ville à obtenir ce label a été Marseille, lauréate en 2013. Auparavant, il y avait eu Paris en 1989, Avignon en 2000 ou encore Lille en 2003. Des villes de taille plus importante que le grand Bastia et ses 80 000 habitants. Mais depuis quelques années, la démographie ne semble plus être une contrainte. «Des villes plus petites ont obtenu ce titre» a souligné Pierre Savelli. La ville de Bodo, en Norvège qui est une des lauréates pour 2024 ne compte par exemple que 52 000 habitants. De même, Éleusis, en Grèce, capitale choisie pour 2023, est une commune de 29 000

âmes. Reste que les villes de Bourges, Clermont-Ferrand, Roubaix, Rouen, Saint Denis, Reims ou encore Nice sont des adversaires de taille pour la ville de Bastia. Nice, par exemple, offre également une ouverture sur la Méditerranée comme le projet bastiais et la ville de la baie des Anges, déjà candidate en 2013, compte bien l'emporter cette fois; à preuve, les 100 millions d'euros mis sur la table en matière d'investissement. Saint-Denis, en Île-de-France, pourrait également s'avérer un adversaire redoutable, avec son projet Périphérie 2028 et son objectif de replacer la périphérie parisienne au centre et non plus comme une banlieue. Très souvent, des villes dites «déclassées», comme Porto au Portugal en 2001, ont obtenu ce label dans l'espoir de relancer une activité et une attractivité à l'aide d'un coup de pouce financier. Le projet bastiais offre quant à lui plusieurs critères qui peuvent peser dans sa balance selon les décisions qui seront prises par les décideurs européens: une petite ville pas très riche, économiquement parlant, au cœur de la Méditerranée et qui constitue un carrefour culturel et linguistique. La Ville de Bastia, la Collectivité de Corse, la communauté d'agglomération et d'autres partenaires tels que l'Université de Corse y croient. C'est un projet «qui doit dépasser les clivages politiques» ont martelé à la tribune les différents intervenants. Et de fait, un manifeste en faveur de cette candidature rassemble d'ores et déjà plusieurs centaines de signatures, fédérant des personnalités culturelles mais aussi politiques, dont le maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli. Aujourd'hui, la candidature est actée pour Bastia-Corsica 2028, reste à avancer sur le dossier, mais quel que soit le résultat, cette candidature aura pour premières retombées des investissements en faveur du monde de la culture. ■

Christophe GIUDICELLI

EMMANUELLE MARIINI

# TRANSMETTRE LA MUSIQUE



*Personnalité aux multiples casquettes, Emmanuelle Mariini est pianiste et organiste. Soliste et chambriste, elle se produit en récital et au sein du Trio EmA#. Formée au Conservatoire de musique de Corse Henri Tomasi puis au Conservatoire de Nice où elle a obtenu une médaille d'or en piano, solfège et musique de chambre, elle a été lauréate du 1<sup>er</sup> prix du Concours musical de France et 1<sup>er</sup> prix du concours Les jeunes artistes, Sacem-Sorbonne. Egalement musicologue, auteure d'articles publiés chez Actes Sud ou les Presses universitaires de France, elle est aussi très attachée à sa casquette de professeure agrégée de musique : enseigner la musique aux adolescents est pour elle à la fois un devoir et une passion.*

*Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI*



***Vous avez une multitude d'activités qui toutes ont un point commun: la musique. D'où vous vient cette passion?***

J'ai commencé le piano à l'âge de sept ans, par envie, alors que je ne suis pas issue d'une famille de musiciens. Cette envie s'est déclenchée de façon spontanée et naturelle, quand j'ai vu une amie faire du piano, ça me plaisait de l'entendre jouer. Je trouvais les sons qui émanaient de sa chambre magiques et féériques. J'étais surprise d'entendre ce que l'on pouvait faire rien qu'avec ses doigts. Le goût de la musique m'est venu ainsi. Par la suite, étant fille d'enseignant, j'ai par la même occasion eu l'envie de transmettre un savoir.

***Transmettre un savoir mais aussi une passion aux adolescents vous semble importante?***

Oui, car je trouve que vivre une vie sans passion c'est bien dommage, surtout quand on a la chance de savoir ce que les arts peuvent nous apporter. Quand on a la possibilité de pouvoir le faire, cela devient alors un devoir.

***Selon vous, en quoi l'éducation musicale est-elle importante dans le développement de l'adolescent?***

Elle est importante à plusieurs titres. Tout d'abord, d'un point de vue émotionnel, car ça leur apprend à ressentir les choses et à gérer leurs émotions. Ensuite, ils peuvent se rendre compte qu'une œuvre musicale peut bouleverser dès la première écoute. C'est également important qu'ils apprennent que la musique est omniprésente dans leur quotidien. De plus, ça forge l'esprit critique et développe leur culture en découvrant des univers musicaux variés. C'est à travers cet ensemble que l'on forme le futur mélomane et donc le public de demain.

***Vous enseignez au collège de Biguglia et vous donnez également des cours de piano au Centre culturel Charles-Rocchi par le biais du Conservatoire Henri-Tomasi.***

***Cet enseignement peut-il apporter des nouvelles perspectives, notamment dans le rural?***

Bien sûr, car cela va permettre de répondre à une demande plus variée qu'elle ne l'est déjà dans le rural et permettre d'y apporter l'art et la culture en leur prouvant qu'ils peuvent être aussi bien cultivés et à la hauteur que des citadins. D'autant plus qu'ils peuvent participer à tout ce qui est festivités et activités du conservatoire. Et vont pouvoir passer l'examen afin de poursuivre le cursus, si ils le souhaitent. Ce qui nous amène à ouvrir la voie sur l'Education nationale, en proposant dans un avenir proche un partenariat avec le collège.

***Ce partenariat pourrait être une de ces classes à horaire aménagé musical (CHAM) qui existent déjà\* pour compléter la suite du parcours des collégiens. Ces classes contribuent-elles à remettre en avant les matières artistiques?***

C'est vrai que si une classe CHAM s'ouvrait à Biguglia, ça permettrait de faire la liaison entre Follelli et Bastia et de contribuer au développement de ces classes. Ceci va venir consolider les matières artistiques. Actuellement, grâce aux horaires aménagés, les élèves peuvent bénéficier d'heures de musique supplémentaires. Elles sont incluses dans leur emploi du temps avec des heures de pratiques d'instrument ainsi que du solfège (formation musicale classique), une activité en groupe avec une pratique d'ensemble ainsi que la chorale. On peut constater que ça donne beaucoup d'importance à la matière musicale au sein d'un établissement, en la valorisant davantage.

***Par ailleurs, en plus de ces CHAM, les centres culturels proposent de nombreux ateliers (danse, musique, chant, dessin, théâtre etc.) Vous donnez des leçons d'éveil musical au Centre culturel à Bastia avec de très jeunes enfants. Y a-t-il une grande demande?***

Effectivement, il y a une vraie demande de la part des parents et des enfants. On remarque que les enfants sont de vraies «éponges». Quand ils ont entre 3 et 5 ans, c'est assez simple pour eux de s'adapter à n'importe quel univers musical, car ils ne possèdent pas les a priori que vont avoir les adolescents et ont donc plus d'ouverture. Ils prennent beaucoup de plaisir à écouter les musiciens classiques comme Mozart et Tchaïkovski, en pratiquant du développement corporel dessus. Ils vont développer à la fois la motricité et une oreille discriminative, ce qui est très important à leur âge.

***On vous a vue récemment rendre hommage à Henri Tomasi, donner des conférences pour la commémoration des 700 ans de la mort de Dante Alighieri, et remonter sur scène avec votre trio, EmA#. Quels sont vos projets --?***

Je trouve important d'allier enseignement et pratique; tout comme c'est important quand on se retrouve dans la transmission d'un art de le pratiquer soi-même. Etant pianiste, j'ai à cœur de varier mes activités et donc je joue à la fois en trio et j'accompagne à la demande sur des prestations d'autres musiciens. En ce moment, je travaille seule sur un spectacle, avec une envie de partager mon univers musical et ne de pas m'enfermer dans un seul style de musique. Ce sera la suite de mon précédent spectacle intitulé *Rêverie* ■

\*à Bastia au collège Simon-Vinciguerra, lycée Giocante de Casabianca de Bastia et au collège de Casinca à Follelli

ERBA SANTA

# LE MONDE VÉGÉTAL À L'HONNEUR



**Carène Mores a ouvert au printemps 2021 un concept-store autour du monde végétal. Dans cette petite boutique de l'avenue de la Libération à Bastia, la priorité est donnée aux produits locaux, bio et avec le moins d'emballage possible. C'est aussi l'occasion de se familiariser avec des gestes du quotidien éco-responsables.**

Lorsqu'on entre dans cette petite boutique située Avenue de la Libération à Bastia, c'est comme un vent de fraîcheur et de bien-être qui vous envahit. L'accueil souriant de sa propriétaire n'y est sans doute pas étranger. Ouverte depuis le mois de mai, Erba Santa promet d'éveiller le sens «éco» de ses clients. À 46 ans, Carène Mores a décidé de prendre un nouveau départ dans sa vie. Après avoir travaillé durant presque quinze ans pour une enseigne de bricolage, cette mère de trois enfants a quitté son emploi pour créer un lieu qui lui ressemble, proche de la nature. «J'ai toujours été sensibilisée à l'écologie. Non pas parce que mes parents étaient militants, mais parce que mon père était artisan-pêcheur en Camargue et j'ai le souvenir qu'il y avait déjà à l'époque de gros problèmes en termes de surpêche et d'écologie. Ce qui, économiquement, impactait directement les petits pêcheurs. De plus, j'ai grandi très proche de la nature. Et quand je me suis retrouvée à vivre en ville, j'ai compris qu'il y avait un gros problème de mode de vie. Je me sentais très inadaptée».

Arrivée en Corse à l'âge de 19 ans, Carène a pris, dès lors, conscience de la richesse de l'île et du fait qu'il fallait la préserver. «J'avais un grand projet de voyage qui commençait par la Corse. J'y ait rencontré mon mari et je ne suis plus repartie. Quand je suis arrivée, j'ai eu comme un déclic qui m'a fait prendre conscience combien c'était important de protéger tout ce qui nous entoure. Parce que, étant ar-

rivée d'ailleurs, ayant vu le dépérissement et découvrant cet endroit encore vierge -c'était il y a 25 ans- j'ai vu que les problèmes auxquels j'étais confrontée plus jeune commençaient aussi ici et qu'il fallait faire quelque chose.»

Ainsi, Carène se met à changer sa façon de consommer. «J'ai eu un vrai déclic lorsque, à la naissance de ma fille, il y a onze ans, j'ai voulu regarder la composition de son savon. Et là, j'ai pris peur! Je me suis dit qu'il fallait trouver une alternative». Elle se rend compte de la facilité à confectionner les produits elle-même et commence par fabriquer sa propre lessive, puis son savon, puis son déodorant, acheter local, en vrac... Le deuxième déclic qui l'a conduite à ouvrir sa boutique, Carène l'a eu en conversant avec une connaissance. «Je me suis rendu compte que j'étais un peu en décalage, que la majorité des gens ne vivaient pas comme moi. Je me suis dit qu'il était peut-être temps de créer un endroit qui donne envie. Oui, bien sûr qu'en termes de prix on est plus cher qu'en supermarché, mais le but c'est que chacun, peu importe son mode de consommation, peut essayer et entrer. C'est pourquoi je propose des prix les plus bas possible, parce que je me dis que ce n'est pas normal de devoir se saigner pour acheter un paquet de pâtes.»

Concept store autour du monde végétal, Erba Santa propose une multitude de produits, issus le plus que possible de la production locale. «On a la chance d'avoir des producteurs incroyables. Par



Photos Céline Fornali

## «Je me dis que ce n'est pas normal de devoir se saigner pour acheter un paquet de pâtes»

la connaissance de la flore, en montrant les produits que l'on peut obtenir grâce à ça, ça allait permettre de sensibiliser à la protection de l'environnement.»

Alors que trouve-t-on dans cette boutique? De l'épicerie en vrac, sucrée, salée, des produits d'hygiène, des cosmétiques, des accessoires zéro déchets et nomades et des matières premières pour réaliser soi-même ses produits d'entretien ou de beauté. «Avant de les commercialiser, je teste mes produits et je cherche à comprendre la démarche. Je sais comment travaillent les producteurs que je choisis.»

Mais pour autant, contrairement aux idées reçues, une démarche éco-responsable ne coûte pas toujours plus cher. «Achetez des épices en vrac, vous verrez que le coût n'est pas plus élevé que si vous les achetiez en grande surface. On a fait perdre aux gens la notion du prix au kilo.»

Et puis il y a des gestes éco-responsables tout simple à réaliser et qui ne coûtent pas grand chose. «On a la chance d'avoir de l'eau potable à notre robinet. L'eau n'est pas forcément bonne mais il y a plein de moyens pas cher pour la filtrer, comme le charbon ou les perles de céramique.»

Pour Carène, le seul moyen d'avancer, c'est de faire de la sensibilisation. «Je pense vraiment qu'il y a un problème pédagogique. Il faut déjà prendre conscience que dans la vie on n'achète pas un prix, on achète un produit. On peut aussi expliquer aux gens que quand ils mangent des pâtes semi-complètes bio, certes ils vont les payer plus cher, c'est indéniable, mais en terme de nutrition, ça n'a rien à voir. Il vaut mieux manger moins de pâtes plus nutritives qu'un gros plat de pâtes pas cher qui va flinguer l'intestin car c'est plein de glu-

ten et ça prend du volume. Mais chacun va à son rythme en matière de prise de conscience. D'ailleurs je trouve qu'on a beaucoup tendance à culpabiliser les gens sur leur comportement.»

Et pour partager ses connaissances, Carène a misé sur des ateliers. De la fabrication d'un savon de Noël au yoga pré-natal en passant par l'élaboration d'un soin pour les cheveux, pas moins de dix apprentissages sont par exemple proposés ce mois de novembre. «Il faut compter entre dix et quinze euros par atelier. Mais il peut également y avoir des ateliers gratuits. Tout dépend de l'intervenant et du type d'intervention.»

Quelques mois à peine après l'ouverture, la commerçante se dit satisfaite. «Il y a eu un très bon accueil avec une clientèle plutôt éclectique. J'ai aussi bien des très jeunes que des plus âgés.» Concernant les jeunes, elle a d'ailleurs tenu à avoir une attention en direction des étudiants qui, durant toute l'année universitaire, se voient proposer une réduction de 10 %, sur simple présentation de leur carte d'étudiant, tant en boutique que sur son site de vente par correspondance.

Et Carène ne manque pas d'idées. Elle a mis sa réserve à la disposition des producteurs et artisans pour proposer un point relais gratuit pour leurs clients. Elle aimerait également organiser des ateliers cuisine, dès que la configuration de la boutique le permettra. Pour Noël, elle va proposer un calendrier de l'avent éco-responsable. Toujours dans un souci de transmission et de pédagogie, Carène souhaiterait inviter des producteurs pour que ceux-ci partagent leur savoir-faire avec les clients. En attendant, on peut la retrouver au marché de Bastia tous les dimanches matin et s'inspirer de ses recettes anti-gaspi sur Instagram. ■ Céline FORNALI

## THÉÂTRE

**Œdipe Roi / La peur n'est pas une vision du monde**

La cité de Thèbes, confrontée à une épidémie de peste, traverse une crise politique majeure. La population supplie son roi, Œdipe, très aimé des Thébains depuis qu'il a triomphé du Sphinx, de découvrir l'origine de ses malheurs qui, selon l'oracle de Delphes, ont été envoyés par Apollon et perdureront tant que les assassins de l'ancien roi, Laïos, ne seront pas démasqués, jugés et condamnés. Au terme d'une longue enquête, qui l'amène notamment à interroger le devin Tirésias, Œdipe découvre qu'il était, à son insu, non seulement le meurtrier de Laïos, mais également son fils. Il réalise ainsi qu'en épousant ensuite la veuve de Laïos, la reine Jocaste, il s'est uni à sa propre mère, dont il a eu quatre enfants. Apprenant la vérité, Jocaste se pend. Œdipe se crève les yeux et demande à son oncle et beau-frère, Créon, de le bannir. Après s'être entretenu avec ses filles, Antigone et Ismène, il quitte Thèbes pour toujours... Le metteur en scène Noël Casale, fondateur de la compagnie Théâtre du Commun, a choisi d'adapter le *Œdipe roi* de Sophocle, en s'attachant à mettre en évidence des connexions entre cette œuvre représentée entre 430 et 420 avant notre ère et les réalités de la société corse contemporaine «*et plus largement du monde, en jouant de ponts entre le passé et le présent*». Il y explore plus particulièrement les thèmes de la peur et de la figure de l'étranger. Pour mener bien ce projet, entre 2018 et 2019, il a mis en place à Bastia un atelier de travail théâtral ouvert à tous et auquel ont participé de nombreux habitants de tous les quartiers de la ville, qu'ils soient amateurs ou professionnels. «*Grâce à leur bel esprit de recherche et à la confiance que nous nous sommes accordée, nous avons découvert les principes nécessaires à notre mise en scène. Tous celles et ceux qui l'ont souhaité seront sur scène.*» Aux voix des comédiens se joignent les chants de Xavier Tavera et du groupe A Filetta. Créé à la mi-novembre 2019 à Bastia, le spectacle est en langues corse et française.

Le 4 novembre, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)



## DANSE/MUSIQUE LIVE

**Sguillada**

Caroline Savi est diplômée du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et titulaire du diplôme d'Etat de danse contemporaine; elle est également formée au tango argentin et au cirque à l'ENACR. En 2009, elle a initié une collaboration avec le danseur et chorégraphe finlandais Juha Marsalo. Ensemble, ils ont fondé la compagnie LaFlux et développé le projet Open Danse, qu'ils définissent comme étant «*à la fois une vision philosophique, une recherche et une pratique gestuelle*». Avec *Sguillada*, création pour un batteur [Yann Joussein] et une danseuse-chanteuse [Caroline Savi], la compagnie propose «*une vision métaphorique*» du surf, discipline sportive qui, quoiqu'elle réserve à ses pratiquants un lot non négligeable de chutes, gamelles et blessures aussi bien physiques que d'amour-propre, est bien souvent, dans l'imaginaire collectif [et fantasmé] associée à des notions telles que la liberté, la beauté, la jeunesse, le dépassement de soi mais aussi un rapport presque fusionnel et qui peut sembler inné avec la mer et, plus largement la nature. Le spectacle aborde ainsi l'intensité ressentie dans le «*ride*», la façon dynamique de s'adapter en temps réel et «*de faire corps avec un autre élément en mouvement dont la puissance ou la vitesse est potentiellement plus grande que la nôtre*». Face à des représentations du surf qui relèvent du cliché, ne serait-ce qu'en ce qu'elles véhiculent l'illusion d'une aisance et d'une maîtrise naturelles qui permettraient de se jouer sans effort de la vague, *Sguillada* [glissade] pose la question de savoir ce qui se passe réellement lorsqu'on flirte avec les limites de notre zone de confort et qu'on se confronte à quelque chose qui nous échappe et nous dépasse. Que va-t-on rencontrer?

Le 30 octobre à 20 h 30. Salle Cardiccia, Migliacciaru, Prunelli-di-Fium'Orbu. ☎ 04 95 56 26 67 & [www.centreculturelanima.fr](http://www.centreculturelanima.fr)

Le 6 novembre, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & [www.aghja.com](http://www.aghja.com)



## JEUNE PUBLIC

**Monseigneur de l'Anneau**

Quel rapport entre Homère, Tolkien, le cardinal Fesch, oncle de Napoléon 1<sup>er</sup>, et le musée qu'il fit construire à Ajaccio? À première vue, absolument aucun. Du moins jusqu'à ce que la compagnie du Thé à trois ne s'en mêle et ne se mette en devoir de les entremêler allègrement. À plusieurs reprises, déjà, le metteur en scène Paul Grenier a créé des spectacles pour les plus jeunes [et leurs parents] destinés à être plus particulièrement présentés au Musée Fesch-Palais des Beaux-Arts. Sur un thème donné, généralement en lien avec les collections du musée ou l'histoire de la famille Bonaparte, il laisse libre cours à sa fantaisie. Cette fois encore, c'est une commande de la Ville d'Ajaccio qui a suscité ce spectacle. Seule contrainte: évoquer la figure de Joseph Fesch. La suite va résulter d'une petite recherche, en quête de mots-clés. Or qui dit «cardinal» dit «anneau cardinalice». Oui, mais qui dit «anneau» dit «seigneur des anneaux» et qui... Le jeu des associations de mots et d'idées fera le reste et voilà l'intrigue [presque] toute trouvée. L'action se situe donc au Musée Fesch, où souffle un vent de panique: le célèbre anneau porté jadis par le Cardinal Fesch a disparu! L'a-t-on dérobé, égaré, déplacé par mégarde, s'est-il volatilisé sous l'effet de quelque magie? Deux gardiens, Hélène et Achille, se mettent en devoir d'enquêter afin de le retrouver. Quoi d'étonnant dès lors, à ce que leurs recherches zélées mais un brin fantasques s'égarant çà et là, entre Ajaccio, Rome, Troie, la Comté et le Mordor? Pour tout public à partir de 7 ans.

Les 29 octobre, 3 novembre et 5 novembre 2021, 15 h 30; le 6 novembre 2021, 10 h 30 et 15 h 30. Musée Fesch-Palais des Beaux-Arts, Ajaccio. ☎ 04 95 26 26 26 & [www.musee-fesch.com](http://www.musee-fesch.com) Le 13 novembre 2021, 14 heures [dans le cadre du festival SineCime]. Salle Prumetei, Francardo. ☎ 07 78 69 69 88 & [sinecime.corsica](http://sinecime.corsica)





## CONSTITUTION SOCIETE

N° 01



### SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

#### « ALAIN SPADONI & ASSOCIES NOTAIRES »

A Ajaccio (Corse-du-Sud),  
3, Avenue Eugène Macchini,  
Immeuble « Le Regent ».

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 23 septembre 2021 enregistré au SPFE d'AJACCIO LE 18 /10/2021, Référence 2A04P31 2021 N 561, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **R2G.**

Forme : Société Civile Immobilière  
Siège social : Ajaccio (20000), 12, rue Maurice Choury.

Durée : 99 années

Capital social : Mille euros (1.000,00 Eur)  
La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location (nu ou meublé) et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérance : Monsieur Guillaume Julien ROUX demeurant à Ajaccio (20000) Résidence Parc Lucie, Immeuble Capo Muro. Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/10/2021, il a été constitué sous la dénomination sociale **LAVERIE 2B** une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Siège social : Résidence Les Moulins Blancs, Avenue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Objet : Vente de matériel professionnel, et plus généralement toutes opérations connexes

Capital social : 500 €

Gérance : M. Patrice VINCENTTI demeurant 8, avenue Capitaine Livrelli, 20000 est désigné en qualité de gérant  
Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Gérant Patrice VINCENTTI.

N° 03



#### Etude de Maîtres **Antoine GRIMALDI, Jean-Yves GRIMALDI,**

Notaires Associés, à Bastia  
(Haute-Corse)  
2, rue Chanoine Colombani.

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 7 octobre 2021, enregistré à BASTIA, le 19 Octobre 2021, Réf : 2021 A01323, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

**LAURALUCIE.**

Le siège social est fixé à : Venzolasca (20215), Résidence Habana.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Les apports sont effectués en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Lucie CASTELLI demeurant Sorbo-Ocagnano (20213), Route de Pinarello, Querciole.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pietraserena du 07/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : **SABIANI**

Siège social : U Chjosu, 20251 Pietraserena

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 9 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Antoine, Thomas SABIANI, demeurant, 20251 Pietraserena

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 05



#### Maître Marie-Paule **DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date à Porto-Vecchio du 12 octobre 2021, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **CCVM**

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège : C/o Mr SAULI - Lot. 3 - St Cyprien - 20137 Lecci

Capital : 1000 € par apport en numéraire.  
Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. La location de ces biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Gérant : Mr Benjamin Anthony SAULI, Lot. 3 - St Cyprien - 20137 Lecci.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 13/10/2021, il a été constituée une SCI dénommée :

**ATIPHIMO**

Siège social : Centre Commercial Isolella, 20166 Pietrosella

Capital : 500 €  
Objet social : Construction ou acquisition d'immeubles en vue de les louer

Gérance : M PEREZ MARTINEZ Rafael Atila demeurant 1, Cours Clos Fornacce, 20166 Grosseto-Prugna ; M BENEDETTI Philippe demeurant Route du Rotolo, A Pineta, 20166 Grosseto-Prugna

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **CALEDDA**

Capital : 100 €

Siège social : Centre d'Affaire Agis, Immeuble Imhotep, 13, Lotissement Arbutetta, 20620 Biguglia

Objet : Travaux de bâtiments tous corps d'états, y compris second œuvre, travaux de réhabilitation et rénovation, voiries et génie civil  
Durée : 40 ans.

Président : M. Chilini Anthony demeurant Canale di Verde, 20230 San Nicolao. La cession des actions de l'associé unique est libre ; Chaque action donne droit à une voix. RCS : Bastia.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **GLCE INFORMATIQUE**  
Capital : 500€  
Sigle : GLCE

Siège social : 34, Les Hauts de Chiapatella, 20213 Penta di Casinca  
Objet : dépannage maintenance vente matériel informatique, conception web et logiciel  
Durée : 99 ans. Président : M. Le Corre Gaël demeurant 34, Les Hauts de Chiapatella, 20213 Folelli. La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS : Bastia.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **AME**

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE SOCIAL : 13, Rue Jean Jaurès, 20137 Porto-Vecchio

OBJET : L'acquisition d'un ensemble immobilier sis sur la commune de LUMIO [20260] cadastré 603 - 604 - 608 - 629 - 630 (lot lui-même composé de deux appartements dépendant d'un immeuble collectif). Et plus généralement de tous autres immeubles bâtis ou à bâtir partout où bon lui semblera sur décision collective des associés.

DUREE : 99 années

GERANCE : Madame Isabelle Ruby FRANCISCI épouse CUCCHI, demeurant Rue Toussaint CULIOLI, 20137 Porto-Vecchio.

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 euros

CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre Associés, ascendants et descendants. Elles sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens uniquement entre époux. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement des Associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social.

Les dispositions des articles 1861 à 1864 du code civil s'appliquent. Conformément aux dispositions de l'article 1832-2 du code civil, le conjoint de tout Associé qui revendique la qualité d'Associé sera soumis à l'agrément des Associés dans les conditions prévues à l'article 12 des présents Statuts pour les cessions à des personnes étrangères à la Société, l'Associé époux de ce conjoint étant exclu du vote et ses parts n'étant pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 19/10/2021, reçu par Me Jérôme MARCOU, officiant à MONTBRISON [42600], il a été constituée une SAS dénommée :

**SAS MA CORSICA.COM**

Nom commercial : MA CORSICA.COM  
Siège social : Vaida, Route de la Marine, 20150 Ota

Capital : 1.000 €

Objet : L'exploitation d'une centrale de réservation pour hôtels et campings, notamment au moyen de l'usage de sites internet dédiés ou non.

Président : M. LAMARRE Didier, Hôtel Bon Accueil, Marine de Porto, 20150 Ota

Directeur Général : Mme SARNELLI Épouse LAMARRE Claire, Hôtel Bon Accueil, Marine de Porto, 20150 Ota

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 11

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL à Associé Unique ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **EXO-PIZZA**

Capital : 2000€  
Sigle : SARL EXO-PIZZA

Siège social : rue du 9 Septembre, 20137 Porto-Vecchio

Objet : petite restauration et boissons sur place et à emporter  
Durée : 99 ans. Gérant : M. Alain Morelli demeurant Buttilacciu, rte de Sotta, 20137 Porto-Vecchio. RCS Ajaccio.

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 15 octobre 2021, enregistré au service de l'enregistrement de BASTIA, le 21 octobre 2021, dossier 2021 41589, référence 2021N00575, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **SAN MICHELE**  
Siège social : Saint-Florent [20217], A Villa  
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.  
Capital social : 800,00 euros

Gérant : Monsieur Marc-Andria Robert TEURLAY demeurant à Oletta [20232], Lieu-dit Rondinajo

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 25 septembre 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **F.R.T. HOLDING**  
FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

CAPITAL : 1.089.000,00 euros  
SIEGE : Chemin de Covasina, Marines de Matonara, 20137 Porto-Vecchio  
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

\* L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ;  
\* Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion, au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.

DUREE : 99 années  
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 12 "Agrément" des statuts, avec prise en compte des voix du cédant. En cas de pluralité d'associés, cession avec demande d'agrément, notifiée au Président par courrier recommandé avec AR.

PRESIDENT : Monsieur Frédéric, Henri METAIS, demeurant : Chemin de Covasina, Marines de Matonara, 20137 Porto-Vecchio  
IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**A PIAZZA**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

2492, Route Jean Paul de Rocca-Serra

Bâtiment Clinique des Vallées

20090 Ajaccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 13/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **A PIAZZA**  
Siège social : 2492, Route Jean Paul de Rocca-Serra, Bâtiment Clinique des Vallées, 20090 Ajaccio

Objet social : "Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tout fonds de commerce de "restauration rapide, salon de thé".

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros

Gérance : Mme Sophie CARDI, née PIAZZA, demeurant Résidence Bella Vista 3, Lot 2, Route du Vazzio, 20090 Ajaccio.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 5 octobre 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **DS.**  
FORME : Société par Actions Simplifiée.

CAPITAL : 1.000,00 euros.  
SIEGE : 1, Boulevard Général de Gaulle, 20200 Bastia

OBJET : L'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport de parts sociales, d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ; L'acquisition, la création, la location ou la prise en location-gérance de tous fonds de commerce et établissements ; Toute activité de société de financement de groupe, et, en tant que telle, l'activité de centralisation de trésorerie et la fourniture de tout type d'assistance à des sociétés faisant partie du groupe auquel la Société appartient ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité simple.

PRESIDENT : Madame Nina, Serena PASCAL, demeurant Lotissement California - La Marana - 20290 LUCCIANA.  
DIRECTEUR GENERAL : Madame Lola, Anna PASCAL, demeurant Lotissement La Maraninca - Villa n°158-159 - 20290 LUCCIANA.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte S.S.P. en date à CONCA [20135] du 25/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MUZY INVEST**

Forme : Société Civile de Participation

Capital : 1000 euros.

Siège social : Codarella, 20135 Conca.

Objet : La prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toute société quels qu'en soient l'objet et la forme.

La gestion desdites participations, le cas échéant, l'aliénation de participation. Toute activités immobilières non réglementées et notamment l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembrés ou non, l'administration et la gestion de tous bien et droits immobiliers, le cas échéant leur aliénation. La réalisation de recherches et d'études immobilières ou financières ;

L'assistance et le conseil en matière de gestion, de management et de stratégie ;

Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans.

Gérant : Mademoiselle Marion MUZY, demeurant Quartier Codarella, 20135 Conca

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 21 octobre 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **GSM,**

SIEGE SOCIAL : Route des Sanguinaires, 25, Chemin des Calanques, Ajaccio [Corse]

OBJET : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 €

GERANCE : Monsieur Anthony, Yves, Jean-Marie LOPEZ-MANCINI, demeurant Chemin des Calanques, Route des Sanguinaires, Ajaccio [Corse],

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

**CM IMMOBILIER**

Société Civile Immobilière

Au capital de 100.000 euros

Siège social : Résidence Alba Serena

Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 19/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

**CM IMMOBILIER**

Siège social : Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Régis, Lucien CAS-TILLO-MARTIN

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

L'agrément accordé par le gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 20/10/2021, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **DRMG**

Objet social : Travaux de gros œuvre et de second œuvre

Siège social : Lieu-dit Campi Comuni - 20214 Montegrosso

Capital : 2.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Matthieu DA SILVA PEREIRA DO VALE demeurant 4, Lotissement Pietralba à Calenzana.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 12 Octobre 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION : **BOUCHERIE LA CÔTE A L'OS**

CAPITAL : 10.000 euros

SIEGE : Résidence les Asphodèles, Quartier Annonciade à BASTIA [20200]

OBJET : Boucherie, charcuterie et traiteur ;

DUREE : 99 ans

PRESIDENT : Monsieur Adrien Frédéric Gilbert APARICIO, né le 15/11/1994 à Bastia [Haute-Corse], demeurant au Bâtiment C de la Résidence du Cap à Ville di Pietrabugno [20200]

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 26 octobre 2021, à BASTIA.

Dénomination : **PLAMA ENERGY**.  
Forme : Société à Responsabilité Limitée.  
Siège social : Rés Les Jardins de Toga, 20200 Bastia.  
Objet : ACTIVITE D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR, PLATRERIE PLACO, PEINTURE.  
Durée de la société : 99 année(s).  
Capital social fixe : 1000 euros  
Gérant : Monsieur CONSTANTIN PLAMADEALA, demeurant Rés Les Jardins de Toga, 20200 Bastia  
La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 22

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er Octobre 2021, a été constitué la Société suivante :  
DENOMINATION : **HOLDING ROCCIA**  
FORME : Société Civile  
SIEGE SOCIAL : 184, rue des Oliviers, Lotissement Les Chênes, Valrose, 20290 Borgo

OBJET : La gestion et l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières ou de droits de souscriptions à des augmentations de capital, émis par toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale par tous moyens, achat, souscription, apport, fusion, ne remettant pas en cause le caractère civil de la société, emprunter, l'exercice de tous les droits attachés auxdits titres, et auxdits droits de souscription, et notamment, la perception de dividendes, le vote au sein des assemblées de toute nature, la souscription à toutes augmentations de capital, éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation des valeurs mobilières de portefeuille devenues inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport. Et, généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DURÉE : 99 années  
CAPITAL : 146000 euros  
APPORTS EN NUMERAIRE : 6000 euros  
APPORTS EN NATURE : 140000 euros  
GERANCE : Le premier gérant de la société, nommé pour une durée indéterminée, est :  
Raphaël ROCCIA, demeurant au Lotissement Les Chênes, Valrose à Borgo  
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement entre associés.  
Immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 23

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20 octobre 2021 a été constituée la Société **PAOLI IMMOBILIER II**, EURL au capital de 1000 euros, dont le siège est à San-Nicolao [20230] Moriani-Plage, Résidence Roi Théodore, Bât B, ayant pour objet : Agence immobilière et intermédiaire dans toutes transactions sur immeubles et fonds de commerce, apporteur d'affaires.

Madame Vannina ANGIUS-BLASI demeurant Résidence Castel Verde, Bât B, Moriani-Plage, 20230 San-Nicolao a été désignée en qualité de gérante.  
La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 21 octobre 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **SYNERGY**  
FORME : Société à Responsabilité Limitée  
SIEGE SOCIAL : 15, Rue de la Porta - 20000 Ajaccio  
OBJET : La réalisation de tous travaux de plomberie, chauffage, climatisation, électricité, isolation, installation de tout équipement sanitaire et la réalisation de tous travaux en lien avec les énergies renouvelables.

La vente de tout matériel et équipement de chauffage, de ventilation, de climatisation, d'isolation ainsi que de tout équipement sanitaire et électrique et de tout matériel et installation en lien avec les énergies renouvelables.

DURÉE : 99 ans  
CAPITAL : 1000 euros  
GERANCE : Monsieur BARTOLI Jean Laurent - 15, Rue de la Porta - 20000 Ajaccio  
IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 25

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25/10/2021, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination :

### **PARK AVENTURA CORSICA**

Capital social : 10.000 Euros  
Siège social : Lieu-dit U Casone, 20620 Biguglia

Objet : Exploitation de parc de loisirs, restauration, vente de marchandises. Conseil et gestion d'entreprises, notamment dans le secteur des loisirs, du tourisme, de l'évènementiel, de la restauration.

Etudes, conception, mise en oeuvre, et réalisation de toute activité liées aux parcs de loisirs indoor et outdoor.

Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède. Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un autre associé.

Clauses restreignant la transmission des actions : Toute cession ou transmission d'actions, même entre conjoints, descendants et ascendants, et même entre associés si la société comporte plus de deux associés, est soumise à agrément.

Président : Madame Audrey, Lydia, Françoise CACCIAGUERRA née le 7 décembre 1995 à Bastia (Corse), de nationalité Française, demeurant à Bastia [20200], U Pughjale Supranu, Cardo.  
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 26

## L'OSO

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Camping L'Oso  
Route de Cala Rossa  
20137 Porto-Vecchio

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO du 20 octobre 2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : **L'OSO**  
Siège : Camping L'Oso, Route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio  
Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros  
Objet : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce de camping ainsi que toutes activités annexes ou connexes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Joël MARCHETTI, demeurant 12, Trinité, 20137 Porto-Vecchio.  
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

## PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE  
ACCEPTÉ  
DANS NOS BUREAUX  
OU  
PAR TELEPHONE 0495320440

N° 27

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 15/10/2021, il a été constituée une SCI dénommée :

### **ORTOLU**

Siège social : VILLA I MULATERI, VALLE DI LAJA, VIEUX MOLINI, 20166 GROSSETO-PRUGNA Capital : 1000 €  
Objet social : de faire construire ou d'acquérir des terrains, des immeubles en vue de les louer

Gérance : M PIANI OLIVIER MICHEL demeurant LIEU-DIT U POZZU, 20167 AFA ; M UCELLI Philippe demeurant Villa I Mulateri, Valle di Laja, Vieux Molini, 20166 GROSSETO-PRUGNA  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 28

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/10/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ACQUA E SALUTA**  
Siège social : Rue Pierre Andréani, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio  
Forme : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Objet : Location de salles équipées, centre de spa.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 €

Gérant : Madame Emilie ROGGI demeurant à Porto-Vecchio [20137], Rue Pierre Andréani, Route de Bastia.  
Immatriculation RCS Ajaccio.

## MODIFICATION GERANT

N° 29



Maitre Marie-Paule

## DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décisions du 01/08/2021, l'associé unique de la société «A STRETTA», EURL au capital de 1000 € dont le siège est C/o Mr SAULI, Lot. 3, St Cyprien, 20137 LECCI [RCS Ajaccio 834 088 486] a pris acte de la démission de Monsieur Benjamin SAULI de ses fonctions de gérant à compter du 01/08/2021 et a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du même jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Alexandre AN-DREANI, demeurant 8 rue Colonel Quenza, 20137 PORTO-VECCHIO. L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 30

## AVIS

Selon DUA du 09/10/2021, les associés de la société SCI YRENE, société civile au capital de 100 euros, siège social : chez Monsieur GUILLOT Olry, Lieu-dit Alessandraccio, 20270 ALÉRIA, 489 076 786 RCS BASTIA, ont nommé Monsieur Clisthen GUILLOT, 4270 route d'Antisanti, 20270 ALÉRIA en qualité de nouveau gérant en remplacement de Monsieur Olry GUILLOT, démissionnaire.

N° 31

## AVIS

Selon DUA du 09/10/2021, les associés de la société COR, SCI au capital de 10.000 euros, siège social : 4270 route d'Antisanti, 20270 ALÉRIA, 818 727 241 RCS BASTIA, ont nommé Monsieur Clisthen GUILLOT, 4270 route d'Antisanti, 20270 ALÉRIA en qualité de nouveau gérant en remplacement de la société MED GESTION, démissionnaire.

N° 32

## AVIS

Selon DUA du 09/10/2021, les associés de la société KALL, SCI au capital de 10.000 euros, siège social : 4270 route d'Antisanti, 20270 ALÉRIA, 818 727 703 RCS BASTIA, ont nommé Monsieur Clisthen GUILLOT, 4270 route d'Antisanti, 20270 ALÉRIA en qualité de nouveau gérant en remplacement de la société MED GESTION, démissionnaire.

N° 33

## AVIS

Selon DUA du 09/10/2021, les associés de la société LORI, société civile au capital de 200.000 euros, siège social : 4380 route d'Antisanti, 20270 ALÉRIA, 809 293 293 RCS BASTIA, ont nommé Monsieur Clisthen GUILLOT, 4270 route d'Antisanti, 20270 ALÉRIA en qualité de nouveau gérant en remplacement de la société CLIO GESTION, démissionnaire.

## SELARL PHARMACIE DES ALIZES

Société d'Exercice Libéral  
à Responsabilité Limitée  
Au capital de 269.000,00 euros  
Siège social : Résidence Sainte Cécile  
Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 450 772 470

Aux termes d'une délibération en date du 04/10/2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante Madame Marie CODACCIONI, demeurant à AJACCIO (20000), 10, Avenue Stephanopoli de Comnène, Résidence les Cyclades, Appt B32 pour une durée illimitée à compter du 04/10/2021.

Pour avis, La Gérance.

 **DEPOSEZ  
vos annonces :**  
**al-informateurcorse@orange.fr**

## GRACE

Société Civile Immobilière  
Au capital de 317.093.96 €  
Siège social : Lot Liamone  
20217 St-Florent  
420 208 415 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2021, il résulte que :

- Madame Emma FABBRETTI, demeurant 119, avenue de Sospel, Les Agrions B, 06500 MENTON (Alpes-Maritimes) a été nommé en qualité de nouveau gérant. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

## CHANGEMENT DE GERANT

Par AGE du 29.09.2021, la « SARL CAMPING L'ALIVETU », 5, Faubourg St-Antoine, 20250 Corte, RCS Bastia 539.741.439, a nommé gérant à durée illimitée M. Vincent, Paul, Albert DEBAIN, né le 27.07.1991 à Bastia, demeurant Chemin de St-Antoine, 20250 Corte, en remplacement de M. Daniel, Robert, Noël DEBAIN décédé le 28.09.2021.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

## S.C.I. LAUREMAT

Société Civile Immobilière  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Chemin de la Mairie  
20129 Bastelicaccia  
514 325 059 RCS Ajaccio

## AVIS DE PUBLICITE

Suivant délibération du 19 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Chemin de la Mairie, 20129 BASTELI-CACCIA au Rue des Magnolias, la Rocade, 20090 AJACCIO à compter du 19 octobre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

## LA VIRGULE

Société Civile Immobilière  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Chemin de la Mairie  
20129 Bastelicaccia  
847 837 036 RCS Ajaccio

## AVIS DE PUBLICITE

Suivant délibération du 19 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Chemin de la Mairie, 20129 BASTELI-CACCIA au Rue des Magnolias, La Rocade, 20090 AJACCIO à compter du 19 octobre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

## AVIS DE PUBLICITE

SCI GLM Société Civile Immobilière au capital de 1000 euros Siège social : Résidence Paesolu di Prunete, 20221 CERVIONE RCS BASTIA 879 056 711 Mélanie BASILICO, gérante, demeurant 1100 rue du Pont, 25700 MATHAY rappelle qu'aux termes de l'AGE 04.10.2021, le siège social a été transféré de 1100 rue du Pont, 25700 MATHAY au Résidence Paesolu di Prunete, 20221 CERVIONE, à compter du 01.10.2021. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de Belfort sous le numéro 879 056 711 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Bastia. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Belfort et de Bastia.

Pour avis,

## SUPERMARCHÉ RP MADONUCCIA

SASU au capital de 1500 €  
Siège social : CC Isolella  
20166 Pietrosella  
RCS Ajaccio 899424055

Par décision de l'associé Unique du 21/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au Espace Marie Eugénie, 43, Av Noel Franchini, 20000 Ajaccio à compter du 21/10/2021. Modification au RCS d'Ajaccio.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

## CASA ITALIA PORTICCIO

SAS au capital de 1500 euros  
Siège social :  
Centre Commercial Porticcio Plage  
Lieu-dit Marincaja di Viva  
20166 Grosseto-Prugna  
897 547 493 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 28/09/2021, il résulte que M. Philippe BERNO, demeurant Boulevard Stephanopoli de Comnène, Résidence Parc Sainte Lucie, Le Fenô, 20000 Ajaccio a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Gaël, CAMUGLIANI, démissionnaire, à compter du 13/10/2021.

Pour avis, Le Président.

## SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

### ALBERT 1ER

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1524.49 €  
Siège social : Villa La Ralfana  
Parc Berthault - 20000 Ajaccio  
400 593 083 RCS Ajaccio

## AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2021, il résulte que

- Madame Marthe TOMI demeurant Parc Berthault, Villa La Ralfana, Ajaccio (Corse), a été nommée gérante à compter de ce jour, en remplacement de Noël PANTALACCI, gérant démissionnaire ;

- Le siège social a été transféré de 5 route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio, à Villa La Ralfana, Parc Berthault, 20000 Ajaccio, à compter du 21 Octobre 2021.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence ainsi qu'il suit : «Le siège social est fixé : Villa La Ralfana, Parc Berthault, 20000 Ajaccio». Le reste de l'article demeure inchangé.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

## LA PLAGE

SAS au capital de 50.000 €  
Lieu-Dit Arcobiato  
Route de Porto-Pollo  
20113 Olmeto-Plage  
RCS Ajaccio : 508 687 035

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

\* Procéder au changement d'objet social : A compter de ce jour, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social anciennement «location meublée à titre professionnel» par «l'exploitation d'un hôtel de tourisme sans vente de boissons alcoolisées».

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

## A MENTA INVESTISSEMENT

Société Civile  
Au capital de 305.100,00 euros  
Siège social : Route de la Cave  
Saint-Antoine, 20240 Ghisonaccia  
828 036 913 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 08.06.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- d'étendre l'objet social à l'activité de achat et location de véhicules et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

## PATRIMONIO

Société à Responsabilité Limitée  
Au Capital de 363.340,00 euros  
Siège Social : 121, Route Nationale  
60730 Sainte Geneviève  
RCS Beauvais 808 675 136

## AVIS DE PUBLICITE

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Septembre 2021 : Il a été pris acte de la démission du Gérant, Monsieur Laurent DUMAIS, à compter du 23 Septembre 2021.

Madame DUMAIS née DUPRE Christelle demeurant 35, Clos des Orangers, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna a été nommée Gérante, le même jour pour son remplacement.

Décider de transférer le siège social du 121, Route Nationale, 60730 Sainte Geneviève au 35, Clos des Orangers, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna à Compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio et sera radié du Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais.

Le Gérant.

## JBS

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 3000.00 €  
Siège social : 1, rue Abbatucci  
20200 Bastia  
828 060 640 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 20 octobre 2021, il résulte que :

- L'objet social de la société a été modifié par suppression des activités relatives au commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé en armurerie (munitions, chasse etc...) et étendu, à compter du 20/10/2021, aux activités suivantes : Conseil, Conception, Aménagement, Vente, Pose, Fabrication de mobilier et d'équipements pour la maison (cuisines, salles de bain, dressing, placards, aménagements intérieurs) - Fourniture des appareils électroménagers et tout matériel se rapportant à ces activités. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

## GALAXIE

SASU au capital de 1.000 €  
Siège : Chez Mr Antonietti, Diamant 1  
Place du Général de Gaulle  
20000 Ajaccio  
894732205 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 19/10/2021, il a été décidé de :

- De remplacer l'objet social par : Location de meubles et activités para-hôtelières sans vente de boissons alcoolisées.

- Nommer Président Mme ANTONIETTI GERMOSEN GOMEZ Kirssis Résidence Diamant Diamant 1, 20000 AJACCIO en remplacement de M. ANTONIETTI Félix démissionnaire. Mention au RCS d'Ajaccio.

**CORSICA GAME**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

**Porté à 150.000 euros**Siège social : Mulinacciu, 20137 Lecci  
483 657 656 RCS Ajaccio

Par décision du 19 Octobre 2021, l'associé unique a décidé :

- Une augmentation du capital social de 145.000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

\* Ancienne mention :

Capital social : 5000 euros

\* Nouvelle mention :

Capital social : 150.000 euros

- D'étendre l'objet social aux activités de :  
- Production d'électricité photovoltaïque en vue de la revente ou de l'auto consommation,

- Exploitation de bornes de recharges pour véhicules électriques,

- Vente à emporter (restauration),

Et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**AEW**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 738.780 euros

Siège social : Hameau de Lozzi

20130 Cargese

798 377 388 RCS Ajaccio

**MODIFICATION  
DE DIRIGEANTS**Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire du 06.04.2021, il résulte que :  
- Monsieur William LEAL DA SILVA, demeurant Hameau de Lozzi, 20130 Cargese a été nommé Président en remplacement de Monsieur Agostinho DA SILVA NETO, démissionnaire ;  
- Monsieur Edgar DA SILVA, demeurant Hameau de Lozzi, 20130 Cargese a été nommé Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

**LE TEMPLE  
DES DOUCEURS**

SAS au capital de 1500 euros

Siège social : 32, Bd Paoli

20200 Bastia

834 934 697 RCS Bastia

L'AGO du 30 juillet 2021 a décidé de nommer Monsieur Baptiste ALONZO en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Franck ALONZO, à compter de ce jour. Ce changement de Président n'entraîne pas de modification statutaire. Mention sera faite au RCS de Bastia.

**AVIS**

Selon DUA du 09/10/2021, les associés de la société ARISTANIS, SARL au capital de 10.000 euros, siège social : Route de Lugo - 20231 Vénaco, 527 726 798 RCS BASTIA ont nommé Monsieur Clisthen GUILLOT, 4270 route d'Antisanti, 20270 ALERIA, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Jean-François PERGOLA, démissionnaire, et ont décidé de transférer à compter de ce jour le siège social au 4270 route d'Antisanti - 20270 ALERIA. Les statuts ont été modifiés.

**AVIS**

Selon ASP du 9/10/2021, les associés de la société CLIO GESTION, SAS au capital de 1411,68 euros, siège social : 4380 route d'Antisanti, 20270 ALERIA, 384 621 470 RCS BASTIA, ont nommé en qualité d'administrateurs suppléentaires Madame Française BULIO épouse GUILLOT, 4380 route d'Antisanti, 20270 ALERIA et Monsieur Oly GUILLOT, 28, rue Badier, 06250 MOUGINS.

**AVIS**

L'associé unique de la société SERVIZII, SAS au capital de 5000 euros, siège social : 4270 route d'Antisanti, chez Med Gestion, 20270 ALERIA, 882 628 639 RCS BASTIA, a décidé le 9/10/2021 de nommer Monsieur Clisthen GUILLOT, 4270 route d'Antisanti, 20270 ALERIA en qualité de nouveau président en remplacement de la société MED GESTION, démissionnaire.

**AVIS**

L'associé unique de la société CORSTYRENE, SAS au capital de 150.000 euros, siège social : Lieu-dit «Alessandraccio», 20270 ALERIA, 497 120 337 RCS BASTIA, a décidé le 9/10/2021 de nommer Monsieur Clisthen GUILLOT, 4270 route d'Antisanti, 20270 ALERIA en qualité de nouveau président en remplacement de la société MED GESTION, démissionnaire.

**AVIS**

L'associé unique de la société INNOSTYRE, SAS au capital de 280.000 euros, siège social : 18 B Lotissement Michel-Ange, AFA, 20167 MEZZAVIA, 790 179 113 RCS AJACCIO, a décidé le 9/10/2021 de nommer Monsieur Clisthen GUILLOT, 4270 route d'Antisanti, 20270 ALERIA en qualité de nouveau président en remplacement de la société MED GESTION, démissionnaire.

**AVIS**

Aux termes d'un PV des délibérations du conseil de parrainage en date du 11/08/2021, M. Laurent MAURIZI demeurant Bravone - 20230 LINGUIZZETTA a été nommé Président de la société LIBRE SERVICE DU PHARE, SAS au capital de 2.961.855 € sise à SAN GIULIANO 20230 - Alistro, RCS BASTIA 309 718 682, à compter du 11/08/2021, en remplacement de la société BALOUBA, Président démissionnaire, sans limitation de durée. M. Jean-André MAURIZI, a démissionné de ses fonctions de Directeur Général à compter du 11/08/2021 et ne sera pas renouvelé. Formalités au RCS de Bastia.

**AVIS**

Selon DUA du 09/10/2021, les associés de la société SCIT, société civile au capital de 1524,49 euros, siège social : route d'Antisanti, 20270 ALERIA, 421 011 842 RCS BASTIA, ont décidé dans le cadre de la conversion du capital social en euros de fixer le capital social à 1524 euros par voie de réduction du capital de 0,49 euro.

**IMMO TRANSACTIONS**

SCI au capital de 10.000 €

Siège : Le Mozart Immeuble

18, Avenue du Maréchal Lyautey

20090 Ajaccio

834050049 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 14/10/2021, il a été décidé de :

- D'étendre l'objet social à : Toutes activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens immobiliers en vue de la revente, ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au regard de l'article 1831-1 et suivants du code civil ainsi que toutes opérations de maîtrise et de construction vente. Mention au RCS d'Ajaccio.

**AVIS**Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12/05/2020 de la SAS SAGONE RESORT, au capital de 270.000 €, Siège social : route de Vico, Lieu-dit U MINTRASTETU, 20160 VICO, 325 940 856 RCS AJACCIO, les associés ont :  
- Constaté que par suite du décès de M. Jean-Marc EYSSAUTIER, commissaire aux comptes titulaire, M. Patrick ALLOUCHE, commissaire aux comptes suppléant, a pris de plein droit les fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur,  
- Pris acte de la démission de M. Patrick ALLOUCHE, commissaire aux comptes titulaire, et nommé en remplacement, à compter de ce jour, le cabinet AUDITA sis 25, Rue Sylvabelle, 13006 MARSEILLE,  
- Nommé le cabinet MS CONSEIL sis 94, Rue du Commandant Rolland, 13008 MARSEILLE, en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE****LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 30/09/2021, fait à Ajaccio, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 21/10/2021, bordereau 2021 00040343 Référence 2A04P31 2021 A 01224, Monsieur Jean BONDI, demeurant Lieu-dit Arbajola, 20090 AJACCIO a confié à la société CORS'AUTO, SAS au capital de 7500 euros, dont le siège social est Avenue Maréchal Lyautey, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO, sous le n°901 212 985. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Garage de mécanique générale, entretien, réparation de véhicules automobiles légers situé à Avenue Maréchal Lyautey, 20000 AJACCIO. Pour une durée de un an à compter du 01/10/2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé, CORS'AUTO, Le locataire-gérant.

**MATTEI-NOURY-CERVETTI**

Avocats Associés

**A.A.R.P.I**

Barreau d'Ajaccio

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

Suivant ASSP en date du 25 octobre 2021 à AJACCIO (20000),

La SARL A3F, au capital de 10.000.00 euros, dont le siège est situé Baléone - Lieu-dit Chioso Soprano - 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 884 666 132, prise en la personne de son représentant légal, l'un de ses cogérants, Monsieur Henri FERRANDI, né le 03 janvier 1966 à BASTIA, de nationalité française, demeurant Route Supérieure de Cardo - Chemin Di Pietra Poli - 20200 BASTIA, le Bailleur,

A confié en location-gérance à, La SAS MEZZA CARBURANTS, au capital de 1000.00 euros, dont le siège est situé 1, Chemin d'Acqualonga - Mezzavia - 20167 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 899 105 670, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Nicolas, François, Olivier PENZINI, né le 19 juin 1980 à EC-CICA-SUARELLA, de nationalité française, demeurant Rez de Chaussée Terrasse - 15, Parc Cunéo d'Ornano - 20000 AJACCIO, le Locataire gérant,

Des branches d'activités du fonds de commerce, à l'enseigne RELAIS D'ACQUALONGA, et spécifiquement les branches d'activités de station service, négociant pneumatiques, commerce alimentaire, petite épicerie, lavage, vente de produits pétroliers à Route Nationale 194 - 20167 AJACCIO et comprenant : L'enseigne et le nom commercial sous lesquels il est exploité ; La clientèle et l'achalandage y attachés ;

- Le matériel, le mobilier commercial, l'outillage servant à son exploitation ;

- Le droit à la jouissance des locaux dans lesquels est exploité le fonds pour le temps qui reste à courir du bail ci-après rappelé sans que cette durée puisse excéder celle de la présente location-gérance ;

- Le bénéfice des conventions, marchés passés avec des tiers pour l'exploitation des branches d'activités du fonds, notamment le contrat d'approvisionnement de revendeur détaillant de marque régularisé entre la société A3F et la société NEGOCE RESEAU CORSE [NRC], et celui conclu avec la société HENRI FERRANDI SAS concernant les lubrifiants, AdBlue, LR et autres, y compris conventions verbales.

Exploité sis Route Nationale 194 - 20167 AJACCIO.

A compter du 1er septembre 2021 et pour une durée de trois ans, qui se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année, sauf dénonciation.

Pour insertion unique.

N° 62

**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 février 2019, la société dénommée « U LIVANTI », société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège social à PORTO-VECCHIO [20137] Trinité, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 385 102 884, représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Dominique LEANDRI à confié à la société dénommée « GLOBE TROTTER PORTO VECCHIO », société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500,00 euros, ayant son siège social à PORTO-VECCHIO [20137] Quartier Renajola, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 850 409 475, représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Jorge Miguel EUSEBIO NUNES, l'exploitation à titre de location-gérance un fonds de commerce d'alimentation de détail, grande restauration saisonnière situé à Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO et identifié à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro 385 102 884, pour une durée de [4] mois soit jusqu'au 30 septembre 2019.

Ledit contrat a fait l'objet d'une publication au sein du journal dénommée « Le Journal de la Corse » en date du 26 avril 2019 numéro 11156.

Par avenant en date du 30 septembre 2019, enregistré au Service des Impôts d'AJaccio le 19.04.2021 dossier 2021 00015310 référence 2A04P31 2021 A 00474, le contrat de location-gérance a été renouvelé jusqu'au 30 septembre 2021.

Par avenant en date du 17 septembre, enregistré au Service des Impôts d'AJaccio le 08.10.2021 dossier 2021 00038431 référence 2A04P31 2021 A 01176, le contrat de location-gérance a été renouvelé jusqu'au 30 septembre 2022.

Pour l'exécution, les parties ont fait éléction de domicile à PORTO-VECCHIO [20137] Trinité.

Pour unique avis signé par M. Jorge Miguel EUSEBIO NUNES, représentant légal de la société GLOBE TROTTER PORTO-VECCHIO, le locataire-gérant.

N° 64

**CALVIDIS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 120.000 €  
Siège social : Ave Christophe Colomb  
20260 Calvi  
R.C.S. : Bastia 510 581 499  
[2009 B 00083]  
N° SIRET : 510 581 499 00017

La location-gérance du fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, sandwicherie, confiserie sis Zone Industrielle de Cantone à CALVI [20260], consentie par acte sous seing privé en date à CALVI du 10 Juin 2015, et prorogée suivant acte sous seing privé en date à CALVI du 22 Novembre 2019, par la société PATRICKIA, SARL au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est ZI de Cantone à CALVI [20260], immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°510598295, propriétaire du fonds, au profit de la société ACOFRA EXPLOITATION, SAS au capital de 120.000 Euros, dont le siège social est Avenue Christophe Colomb à CALVI [20260], immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°510581499, preneur, a pris fin le 1er Juillet 2021, suite à la transmission universelle de patrimoine de la société PATRICKIA au profit de la société CALVIDIS [Anciennement dénommée ACOFRA EXPLOITATION].

Pour avis.

**MATTEI-NOURY-CERVETTI**

Avocats Associés

**A.A.R.P.I**

Barreau d'AJaccio

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

Suivant ASSP en date du 30 juin 2020 à AJACCIO [20000], la SARL A3F, au capital de 10.000.00 euros, dont le siège est situé Baléone - Lieu-dit Chioso Soprano - 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 884 666 132, prise en la personne de son représentant légal, l'un de ses cogérants, Monsieur Henri FERRANDI, demeurant Route Supérieure de Cardo - Chemin Di Pietra Poli - 20200 BASTIA, le Bailleur,

A confié en location-gérance à, La SAS KENNEDY SERVICES, au capital de 1000.00 euros, dont le siège social est sis Chez Nicolas PENZINI - Rez-de-Chaussée Terrasse - 15, Parc Cunéo d'Ornano - 20000 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 834 009 169, pris en la personne de son représentant légal, son Président, Monsieur Nicolas, François, Olivier PENZINI, demeurant Rez-de-Chaussée Terrasse - 15, Parc Cunéo d'Ornano - 20000 AJACCIO, le Locataire-gérant, Un fonds de commerce de station service, négociant pneumatiques, réparation et entretien automobiles, à l'enseigne RELAIS D'ACQUALONGA, à Route Nationale 194 - 20167 AJACCIO. Ce contrat de location-gérance a été résilié par ASSP en date du 23 octobre 2021. Et ce à compter du 31 août 2021.

Pour insertion unique.

**DISSOLUTION LIQUIDATION**

N° 66

Dénomination sociale :

**KALLISTE-ASSUR**

Forme : S.A.S.U.

Siège social : Caisse Régionale de  
Crédit Agricole et Mutuel de La Corse  
sis 1, Avenue Napoléon III  
20193 Ajaccio

Capital social : 37.003,21 euros

Numéro SIREN : B.383 458 494

[N° de gestion 91 B 255]

Inscrite au RCS d'AJACCIO

Président de la SASU KALLISTE

ASSUR : Monsieur Pascal LUIGI

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 30 juillet 2021, il a été pris acte, de la dissolution de la Société KALLISTE ASSUR par anticipation au moyen d'une transmission universelle du patrimoine, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Désignation du mandataire ad'hoc :  
Madame Octavia SANTONI

Le dépôt légal sera effectué au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société KALLISTE ASSUR peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'AJaccio.

Pour avis et mention.

**WASH CORSE**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège : 55, Impasse des Oliviers

Lot Lanciatojo - 20290 Borgo

**Siège de liquidation :**

55, Impasse des Oliviers

Lot Lanciatojo - 20290 Borgo

884 492 281 RCS Bastia

L'A.G.E. réunie le 31/08/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. David, Serge LAFFILEZ, demeurant 55, Impasse des Oliviers, Lot Lanciatojo, 20290 Borgo, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 55, Impasse des Oliviers, Lot Lanciatojo, 20290 Borgo. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 68

**SARL LAGI**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.45 Euros

Siège social : 41, Rue Fesh

20000 Ajaccio

**Siège de liquidation :**

8, Place de Gaulle,

Immeuble Diamant 2 - 20000 Ajaccio

409 459 260 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/09/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Anthony Simon GUERRINI, demeurant 8, Place de Gaulle, Immeuble Diamant 2, 20000 Ajaccio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8, Place de Gaulle, Immeuble Diamant 2, 20000 Ajaccio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**STATION BARTOLI SARL**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège : Immeuble Santa Maria

Avenue de la Libération

Lupino - 20600 Bastia

528 730 690 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2021 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14 octobre 2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Camille BARTOLI, demeurant route Supérieure de Cardo, Lieu-dit Campo Ventosu à BASTIA [20200], Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé route Supérieure de Cardo, Lieu-dit Campo Ventosu à BASTIA [20200], adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 70

**WASH CORSE**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège : 55, Impasse des Oliviers

Lot Lanciatojo - 20290 Borgo

**Siège de liquidation :**

55, Impasse des Oliviers

Lot Lanciatojo - 20290 Borgo

884 492 281 RCS Bastia

L'A.G. réunie le 31/08/2021 au 55, Impasse des Oliviers, Lot Lanciatojo, 20290 Borgo a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. David, Serge LAFFILEZ, demeurant 55, Impasse des Oliviers, Lot Lanciatojo, 20290 Borgo, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 71

**A CHIOLA E MARE**

SCI au capital de 500.000 €

Siège social : 52, Marine de Solaro

20240 Solaro

RCS Bastia D 818 615 932

Par AGE du 03/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 03/09/2021. M. BRABANT Michel demeurant 52, Marine de Solaro, 20240 Solaro a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS de Bastia.

**SASU TECHNI VITRAGES**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 5000 €uros  
 RCS Ajaccio : B 829 846 021  
 Siège Social : Lieu-dit Perello  
 Lots Les Lentisques  
 20167 Alata

**AVIS DE DISSOLUTION**

Par acte en date du 30 septembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2021 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire nomme comme liquidateur Mr VALVERDE Marc né le 06/07/1967 à Aubagne (13), demeurant 368 allée de la libération, 42153 RIORGES en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

**EXTRAIT DE JUGEMENT**

N° 73

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

N° RG : 21-420

**EXTRAIT**

Par jugement du 11 Octobre 2021, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SCI Saint Julien,  
 prise en la personne  
 de son représentant légal en exercice  
 ayant son siège social  
 L.D Cruciana, 20215 Venzolasca  
 (Haute-Corse)

Forme : SCI  
 Inscrit au RCS : 483 539 649 RCS Bastia  
 Activité : Acquisition, gestion, administration, mise en valeur et disposition de tous biens et droits immobiliers  
 Date de cessation des paiements : 11 Octobre 2021

Juge commissaire : Monsieur F. ALBA-REDE, Juge Commissaire Titulaire et Madame LANFRANCHI OTTO BRUC, Juge Commissaire Suppléant  
 Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ  
 L.D Canale  
 20600 Furiani

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait :  
Le Greffier.**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

N° RG : 21-720

**EXTRAIT**

Par jugement du 11 Octobre 2021, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Association Paritaire des Hôtels Cafés Restaurants de Corse, représenté par son Président M. Alia Christian, ayant son siège social  
 Résidence Havana  
 L.D Arena  
 20215 Venzolasca

Forme : Association  
 Inscrit au RCS : N° Siren W 2 B 2000 805

Activité : Association Paritaire  
 Date de cessation des paiements : 11 Octobre 2021

Juge commissaire : Monsieur F. ALBA-REDE, Juge Commissaire Titulaire et Madame LANFRANCHI OTTO BRUC, Juge Commissaire Suppléant  
 Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ  
 L.D Canale  
 20600 Furiani

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait :  
Le Greffier.

N° 75

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

N° RG : 17-1331

**EXTRAIT**

Par jugement du 11 Octobre 2021, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Charles Giudicelli,  
 ayant son siège social 38, Bld Paoli,  
 20200 Bastia (Haute-Corse)

Pour extrait :  
Le Greffier.

N° 76

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 19/10/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

Allegrini Jean-Louis  
 10, Place du Château  
 "U Castellu"  
 20220 Algajola

Activité : Restaurant - Location de chambres d'hôtes - Vente de produits Corses  
 RCS Bastia : A 319 131 959, 2005 A 793  
 Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ  
 (Me Bernard ROUSSEL)  
 RN 193 - Lieu-dit Canale  
 20600 Furiani

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 19/10/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :  
 Les Jardins de Ville [SARL]  
 Rue Paratojo - Le Fango  
 Résidence Le Rubis  
 20200 Bastia

Activité : La promotion immobilière ;  
 La construction et la vente de tous immeubles et biens immobiliers  
 RCS Bastia : B 812 424 661, 2015 B 362  
 Date de cessation des paiements : 19/10/2021

Mandataire Judiciaire :  
 SELARL ETUDE BALINCOURT  
 (Me Frédéric TORELLI  
 et Me Guillaume LARCENA)  
 15, Boulevard du Général de Gaulle  
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :  
<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 78

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 19/10/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Luciani Bruno François  
 8, Bis rue Favalelli - 20200 Bastia  
 Activité : Vente de boissons, licence IV au 22, rue César Campinchi, 20200 Bastia  
 RCS Bastia : A 480 767 938, 2011 A 74  
 Date de cessation des paiements : 19/10/2021

Liquidateur :  
 SELARL ETUDE BALINCOURT  
 (Me Frédéric TORELLI  
 et Me Guillaume LARCENA)  
 15, Boulevard du Général de Gaulle  
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :  
<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 79

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 19/10/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

Guimard Philippe, Jean  
 "PG Equipement" Bas du Village  
 20227 Ghisoni

Activité : Vente et réparation de matériels et d'outillage  
 RCS Bastia : A 408 220 234, 2012 A 139  
 Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ  
 (Me Bernard ROUSSEL)  
 RN 193 - Lieu-dit Canale  
 20600 Furiani

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 19/10/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

L'M INSTITUT [SARL]  
 Rés U Pinu  
 Centre Commercial Luccianel  
 63, Allée de Paglia Orba  
 20600 Furiani

Activité : Institut de beauté  
 RCS Bastia : B 885 075 663, 2020 B 385  
 Date de cessation des paiements : 19/10/2021

Liquidateur :  
 SELARL ETUDE BALINCOURT  
 (Me Frédéric TORELLI  
 et Me Guillaume LARCENA)  
 15, Boulevard du Général de Gaulle  
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 81

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 19/10/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

Camilli Henri  
 25, route de Sainte Lucie  
 Lieu-dit Santo  
 20200 Ville di Pietrabugno

Activité : Désinfection - Dératification - Désinsectisation - Ramonage...  
 RM : N°392.350.732 [297.93.2B]

Commissaire à l'exécution du plan :  
 (Me Bernard ROUSSEL)  
 850, rue Etienne Lenoir  
 30900 Nîmes

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.**POURSUITE ACTIVITE SOCIALE**

N° 82

**ANGLE DROIT**

Société Par Actions Simplifiée  
 Au capital de 5000,00 €  
 Siège social : Route d'Alzitana  
 20221 Valle Di Campoloro  
 809 692 049 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2021, il résulte que :

- L'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.**04 95 32 04 40**

**AVIS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC****D1 FORMULAIRE AVIS DE CONVENTION DE DSP**

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

**AVIS DE CONCESSION****SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE****I.1) NOM ET ADRESSES**

Communauté Communes Piève de l'ORNANO ET DU TARAVO,  
428 bld Marie-Jeanne BOZZI - BP 125 - 20166 PORTICCIO.  
Courriel : [cdc-ornano@hotmail.fr](mailto:cdc-ornano@hotmail.fr)

Code NUTS : FRM01.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>Adresse du profil d'acheteur : <http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>**I.3) COMMUNICATION**Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique via : <http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

**I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE****SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : La présente consultation concerne la concession du service public ayant pour objet la gestion et l'exploitation d'un gîte d'étape, dénommé le chalet Pietri, situé sur la Commune d'Olivese [20140]

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Prestation hôtelière.

Descripteur principal : 55110000

Descripteur supplémentaire : IA41.

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : La présente consultation concerne la concession du service public ayant pour objet la gestion et l'exploitation d'un gîte d'étape, dénommé le chalet Pietri, situé sur la Commune d'Olivese [20140].

Les prestations du service délégué concernent :

- Des prestations d'hébergement ;
- Des prestations de restauration ;
- L'entretien, la maintenance des équipements et locaux mis à disposition et le renouvellement des matériels ;
- La gestion, la comptabilité et la facturation ;
- La réalisation de travaux ;
- La perception du prix des repas auprès des usagers.

Les prestations sont explicitées au sein du projet de contrat de concession figurant au dossier de consultation.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 350.000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

**II.2) DESCRIPTION**

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Prestation hôtelière.

Code CPV principal : 55110000

Descripteur supplémentaire : IA41.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01

Lieu principal d'exécution : Olivese 20140

II.2.4) Description des prestations : La présente consultation concerne la concession du service public ayant pour objet la gestion et l'exploitation d'un gîte d'étape, dénommé le chalet Pietri, situé sur la Commune d'Olivese [20140].

Les prestations du service délégué concernent :

- Des prestations d'hébergement ;
  - Des prestations de restauration ;
  - L'entretien, la maintenance des équipements et locaux mis à disposition et le renouvellement des matériels ;
  - La gestion, la comptabilité et la facturation ;
  - La réalisation de travaux ;
  - La perception du prix des repas auprès des usagers.
- Les prestations sont explicitées au sein du projet de contrat de concession figurant au dossier de consultation.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 350.000 euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 60

I.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE,****ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE****III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

I.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Conditions telles que décrites dans le RC

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation  
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation  
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession : Telles que décrites dans le RC

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

**SECTION IV : PROCÉDURE****IV.1) DESCRIPTION**

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

**IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

\* 06 Décembre 2021 à 11:30

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****VI.1) RENOUELEMENT****VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES****VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES****VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

TA Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia

Téléphone : [+33] 04 95 32 88 66

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

TA Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia

Téléphone : [+33] 04 95 32 88 66

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

TA Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia

Téléphone : [+33] 04 95 32 88 66

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 21 OCTOBRE 2021.

N° 84

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 21/TX/010

L'avis implique un marché public

Objet : Création d'une passerelle de liaison et aménagement des bureaux du siège social de l'ODARC

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - MACONNERIE / STRUCTURE / VRD

Lot N° 2 - MENUISERIES EXTERIEURES

Lot N° 3 - CLOISONS / PLAFOND / PEINTURE / NETTOYAGE

Lot N° 4 - ECLAIRAGE

Lot N° 5 - CVC / PLOMBERIE

Lot N° 6 - DESAMIANPAGE

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

15% Qualifications et expériences professionnelles

10% Planning d'exécution prévisionnel détaillé des interventions pour chaque tâche

10% Méthodologie pour la réalisation des prestations

5% Performances en matière de protection de l'environnement

5% Méthodologie pour passation des équipements

55% Prix des prestations

Remise des offres : 19/11/21 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 25/10/2021

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur,

déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

**AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE****J02 AVIS DE MARCHÉ APPEL D'OFFRE STANDARD DIR24**

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

**AVIS DE MARCHÉ**

DIRECTIVE 2014/24/UE

**LE PRÉSENT AVIS CONSTITUE  
UN APPEL À LA CONCURRENCE**

## SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

## I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Grosseto-Prugna,  
Mairie annexe de Porticcio - BP 93  
20166 PORTICCIO,  
Point(s) de contact : Valérie BOZZI,  
Téléphone : [+33] 4 95 25 29 29,  
Courriel : secretariatgeneral@mairie-gpp.corsica,  
Fax : [+33] 4 95 25 06 21,

Code NUTS : FRM01

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

<http://www.grosseto-prugna.fr/>

Adresse du profil acheteur :

<http://www.e-marchespublics.com>

## I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

## I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet,

à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :  
au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

Autre adresse :

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :  
Par voie électronique à l'adresse : <http://www.e-marchespublics.com>

à l'adresse suivante :

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles.

Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : <http://www.e-marchespublics.com>

## I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : Commune

## I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## SECTION II : OBJET

## II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Acquisition d'un manège de type Carrousel d'occasion

Numéro de référence : DIR 03-21

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 30233170.

II.1.3) Type de marché : Fournitures

II.1.4) Description succincte :

Acquisition, livraison, maintenance et montage d'un manège de type Carrousel d'occasion sur la Commune de Grosseto-Prugna

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

## II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 30233170.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01

Lieu principal d'exécution : Commune de Grosseto-Prugna

II.2.4) Description des prestations : Acquisition, livraison, maintenance et montage d'un manège de type carrousel d'occasion sur la Commune de Grosseto-Prugna

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 270.000,00 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 36

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le maître d'ouvrage dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG FCS

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

## III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

## SECTION IV : PROCÉDURE

## IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue :

IV.1.5) Information sur la négociation :

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

## IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

\* 22 Novembre 2021 à 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 3

[A compter de la date limite de réception des offres]

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres :

Date : 23 Novembre 2021 à 09:30

Lieu : PORTICCIO

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT : Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : OCTOBRE 2024

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montépiano, 20407 Bastia cedex,

Téléphone : [+33] 4 95 32 88 66,

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 18 Octobre 2021.

**COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES  
JUDICIAIRES ET LEGALES EN 2021**

ICN Informateur Corse Nouvelle a été renouvelé en qualité de publicateur légal en 2021 pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Par arrêté conjoint de la Ministre de la Culture et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 7 décembre 2020, il a été décidé que s'agissant des constitutions de sociétés classées en 8 catégories, la facturation serait effectuée au forfait.

Pour toute les autres catégories d'annonces judiciaires et légales, la facturation serait effectuée au mm/colonne dans les mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2020 soit 1,78 € HT le mm/colonne pour les départements listés dans les annexes I à VI.

Pour toutes informations concernant les barèmes forfaitaires pour les constitutions de sociétés ou toutes questions pratiques, appeler Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 ou 06 20 53 54 73 ou Bernadette BENAZZI au 04 95 32 04 40.

Contrairement à certains sites internet qui tentent de rincer sur l'affirmation «nos tarifs les moins chers», nous vous précisons que les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont identiques et sans réduction de tarif possible pour tous les journaux habilités.

## DERNIERES MINUTES

N° 86

### INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 13 octobre 2021, enregistré au SPFE AJACCIO le 19 Octobre 2021, référence 2021N 00562, a été cédé un fonds de commerce par :

- Madame Noëlle Marie Marguerite CHOVIN, sans profession, épouse de Monsieur Antoine Louis Robert TSCHAEGLE, demeurant à LA COLLE-SUR-LOUP [06480] 10, Bis Chemin des Arcades.

- Monsieur Jean-Charles Barthélémy CHOVIN, commerçant, demeurant à AJACCIO [20000] 3, boulevard Roi Jérôme, Hôtel du Golfe.

- Madame Chantal Jeanne Françoise CHOVIN, sans profession, demeurant à AJACCIO [20000] 9, Boulevard Roi Jérôme.

A : La Société dénommée HPJ, Société par actions simplifiée au capital de 8001000.00 €, dont le siège est à AJACCIO [20000], 3 rue Maréchal Ornano Chez M. Jacques Bastien Porta, identifiée au SIREN sous le n° 850108168 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Le fonds de commerce d'hôtel-restaurant, brasserie sis à AJACCIO [Corse du Sud], 5, boulevard du Roi Jérôme, connu sous le nom commercial HOTEL DU GOLFE BRASSERIE DES REGATES pour l'exploitation duquel le locataire gérant est immatriculé au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 429607727, comprenant :

\* L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

\* La licence d'exploitation de débit de boissons de 4ème catégorie

\* Le mobilier commercial, les agencements et le matériel.

PRIX : UN MILLION NEUF CENT MILLE EUROS (1.900.000,00 EUR), dont UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (1.300.000,00 EUR) pour les éléments incorporels et SIX CENT MILLE EUROS (600.000,00 EUR) pour le matériel.

Entrée en jouissance : 13 Octobre 2021

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Maître Paul CUTTOLI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle Henri PINNA - Joseph MELGRANI - Paul CUTTOLI - Louis Valéry VERGEOT Notaires Associés, 6, Boulevard Sylvestre MARCAGGI, 20000 AJACCIO où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire.

N° 87

### U VECHJU MULINU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000,00 €

Siège social : Corno Grosso

20225 Feliceto

532 971 181 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associée unique du 30 septembre 2021 :

- L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 88

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 janvier 2016, Madame Renée Antoinette Noële BLAT, demeurant à LEVIE [20170], EHPAD Valle Longa Alta Rocca

Né à SAINT-PARTHEM [12300], le 5 décembre 1936

Décédée à LEVIE [20170], le 5 juin 2021

A consenti un legs universel suivant testament olographe du 12 janvier 2016 déposé au rang des minutes de Maître Chloé POURCHET, Notaire exerçant au sein de l'office notarial sis à PARIS [75007] - 137 rue de l'Université, n° CRPCEN 75012, dont est titulaire la société dénommée « 137 Notaires », société à responsabilité limitée titulaire d'offices notariaux, aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 21 septembre 2021. Aux termes d'un acte complémentaire dressé par ledit Notaire le 25 octobre 2021, il a été constaté que le légataire remplissait les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Chloé POURCHET, notaire à PARIS 75007, référence CRPCEN : 75012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'ajaccio de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, le Notaire.

N° 89

### CARLOTTI ALU

SARL au capital de 328.060 €

Réduit à 50.605 €

Siège social : Lieu-dit Ceppe, Rn 193

20620 Biguglia

523 854 545 RCS Bastia

L'AGE le 01/09/21 a décidé de réduire le capital social de 328.060 euros à 50.605 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trois cent vingt-huit mille soixante euros [328.060 euros].

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinquante mille six cent cinq [50.605] euros.

Pour avis, La Gérance.

N° 90

### AVIS RECTIFICATIF ANNONCE PARUE DANS L'EDITION DU 15/10/2021

Le contrat de location gérance de fonds de commerce de restauration rapide sis 10 cours Paoli, 20250 Corte RCS BASTIA 511469017, pour une durée d'un an, à compter du 30/06/2021 par la société C2M au profit de la société JAVI se renouvelle par tacite reconduction.

Pour insertion.

N° 91

### CORSICA FERRIES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 4.627.125 euros

Siège social : Le Palais de la Mer

Avenue Pascal LOTA - 20200 Bastia

496 320 151 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°32, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » N° 6896 du 22/10/2021 :

\* Il fallait lire :

« L'Associé unique décide de nommer la société @com.MCP Audit, 73 rue de Saint-Mandrier, Parc de l'Arboretum, Bât. A2, 83140 Six-fours-les-Plages, 522 834 977 RCS TOULON, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société A et T Audit, le mandat de cette dernière étant arrivé à expiration. »

\* En lieu et place de :

« L'Associé unique décide de nommer la société @com.MCP Audit, 73 rue de Saint-Mandrier, Parc de l'Arboretum, Bât. A2, 83140 Six-fours-les-Plages, 522 834 977 RCS TOULON, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions. »

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,



N° 92

### ENTREPRISE GENERALE MARITIME

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 613.800 euros

Siège social : Le Palais de la Mer

Avenue Pascal LOTA - 20200 Bastia

496 220 054 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°26, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » N° 6896 du 22/10/2021 :

\* Il fallait lire :

« L'Associé unique décide de nommer la société @com.MCP Audit, 73 rue de Saint-Mandrier, Parc de l'Arboretum, Bât. A2, 83140 Six-fours-les-Plages, 522 834 977 RCS TOULON, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société A et T Audit, le mandat de cette dernière étant arrivé à expiration. »

\* En lieu et place de :

« L'Associé unique décide de nommer la société @com.MCP Audit, 73 rue de Saint-Mandrier, Parc de l'Arboretum, Bât. A2, 83140 Six-fours-les-Plages, 522 834 977 RCS TOULON, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions. »

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 93

### SERVICE TRAVAUX PUBLICS S.T.P

Société par Actions Simplifiée

Capital : 1500 euros

Siège social : Lieu-dit Purette

Avenue Sampiero Corso

Rond-Point de Montesoro

20600 Bastia

RCS Bastia 822 482 584

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2021 : Les associés, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 94

### SAS VISALTIS'EMPLOI

SAS au capital de 50.000 euros

Siège social : 45, Rue César Campinchi

20200 Bastia

848 277 240 RCS Bastia

### AVIS D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Suivant le procès-verbal d'AGE du 14 octobre 2021, les associés ont décidé d'intégrer un nouvel actionnaire à la SAS afin d'augmenter son capital social de 50.000 euros à 200.000 euros.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Bastia.

N° 95

### OBJECTIF AUTOS.COM

SAS au capital de 2550 euros

Siège social : Lieu-dit Bragato

Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

811 045 871 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 20/09/2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 96

### "SARL SAMBUCCIU"

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Domaine de PINIA

20240 Ghisonaccia

RCS Bastia 403 156 490

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2021, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, ont décidés la répartition du produit net de la liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation est effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 97

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tel : 04.95.31.69.67  
Fax : 04.95.32.79.15

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 21.10.2021, il a été constitué sous la dénomination sociale « **SCI C.A.** » une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Le siège social est fixé à BASTIA [20600] Route Impériale, Résidence Saint-Florent, Bât A6. La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 Euros. Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Monsieur Alexis, Dominique VAUTRIN, demeurant à BRANDO [20222] Erbalunga, Résidence Albella, Bât B, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, La Gérance.

N° 98

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS**

Mention Judiciaire 2021-7555

En date du 12/10/2021

SIREN : 413 822 107

N° de Gestion : 1997B17967

Raison sociale / Dénomination :

CONTINENTAL LEASE

Forme juridique : Société Anonyme  
Adresse du siège social : CENTRE DAU-MESNIL, 4 PL FELIX EBOUE, 75012 PARIS  
Ets Secondaire : RCS Bastia 413 822 107  
2004 B 88

Adresse : Pavillon des Douzes Nobles, La Citadelle, 20200 Bastia  
Radiation d'office : Article R.123-129-1° du code de commerce, clôture pour insuffisance d'actif par jugement du : 12/10/2021.

Le soussigné Greffier du Tribunal de Commerce.

N° 99

**SARL PASCAL**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social : Solenzara - RN 198  
20145 Sari Di Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio B 383 023 314

Aux termes d'une délibération en date du 30/7/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 100

**JARDI-CONCEPT 2B**

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 500,00 €  
Siège social : 134, Marine de Venzolasca  
20215 Venzolasca  
833 898 034 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'associé unique du 30 septembre 2021, il résulte que :  
- Statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société.  
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 101

**PROP ECO BAT**

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000,00 €  
Siège social : Lieu-dit Santuario  
20253 Barbaggio  
839 293 925 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'associé unique du 30 septembre 2021, il résulte que :  
- Statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société.  
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 102

**ISULA GOURMANDE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Chemin de l'Eglise  
20167 Afa  
RCS Ajaccio 810 890 657

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2020, l'associée unique a nommé :

M. Antony TARGETTI, demeurant Chemin de l'Eglise, 20167 AFA, en qualité de gérant en remplacement de M. Fabien GAMBINI, démissionnaire.

Pour avis,  
La Gérance.



N° 103

**WINE BET**

SAS au capital de 1000 euros  
Siège social : Chez AMFISA,  
Les quatre Portes, Bât G,  
20137 Porto-Vecchio  
844 916 569 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 10/09/2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,  
Le Président.

N° 104

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FURIANI en date du 15 octobre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :  
DENOMINATION : **PDG G ET A**,  
SIEGE SOCIAL : 10, Allée d'Eole, Parc Impérial, 20600 Furiani (Haute-Corse)  
OBJET : Création, achat, vente, prise en location-gérance de tous fonds de commerce de vente de confiserie, bonbonnerie, emballages cadeaux et tous commerces de détail alimentaire spécialisés divers.

Travaux administratifs, secrétariat, gestion des appels téléphoniques et documents. Traitement à façon dans le domaine informatique. Bureautique. Saisie administrative.

DUREE : 99 ans  
CAPITAL : 1000 euros  
Apport en numéraire : 1000 Euros  
PRESIDENTE : Madame Mélanie PASQUALI née SALERNO, demeurant 10, Allée d'Eole, Parc Impérial, Furiani (Haute-Corse).  
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions seront soumises à l'agrément des associés.  
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
La Présidente.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**

**SUR PLACE****OU PAR TELEPHONE**

N° 105

**OLLANDINI TRANSPORTS DE VOYAGEURS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 125.000 euros  
Siège Social :  
1, Rue Paul Colonna d'Istria  
20090 Ajaccio  
Ajaccio 046 820 098

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2021, les associés ont décidé de modifier l'objet social :

Article 2 - Objet

\* Ancienne mention :

La société a pour objet social l'exploitation de services réguliers de transport public de voyageurs et marchandises en Corse, ainsi que le transport du courrier postal et de colis postaux, messageries et marchandises de toute nature. La location de voitures automobiles, d'autocars et camions.

Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et au tourisme.

\* Nouvelle mention :

La société a pour objet l'exploitation de services de transport routiers réguliers et occasionnels de voyageurs par autocars, minibus et voitures et toutes prestations touristiques connexes. Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et aux prestations touristiques et de transport.

Pour avis,  
Le Gérant.

**VOTRE ACCÈS  
AU REGISTRE  
DU COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS !**

**infogreffe.fr**  
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

**FAX 04 95 32 02 38**

# Annonces légales

**TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

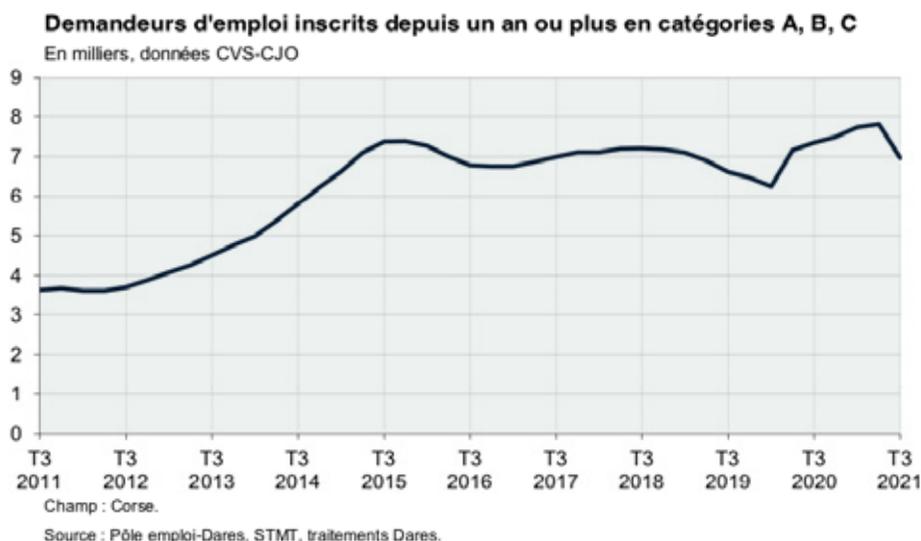
☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

**al-informateurcorse@orange.fr**

## EMPLOI

## Baisse du nombre de demandeurs au 3<sup>e</sup> trimestre

**Pour le troisième trimestre 2021**, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi Corse, tenus de rechercher un emploi et sans activité [catégorie A] s'établissait en moyenne à 14 940. Ce nombre baisse de 10,9 % sur un trimestre (soit -1 830 personnes) et de 20,5 % sur un an tandis que sur l'ensemble de la France métropolitaine, ce nombre a baissé de 5,8 % ce trimestre et de 10 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité [catégories A, B, C] s'établissait en moyenne à 21 400 soit une baisse de 7,3 % sur le trimestre (et de 11,7 % sur un an contre -1,9 % sur le trimestre et -3,6 % sur un an pour la France métropolitaine. Pour les catégories A comme pour les catégories A, B, C, c'est en Corse-du-Sud que cette diminution est la plus marquée avec, respectivement -12,9 % et -8,8 % sur le trimestre [-21,9 % et -13 % sur un an]. La Haute-Corse a enregistré -9 % et -5,8 % sur le trimestre [-19,3 % et -10,3 % sur un an]. Le nombre de demandeurs d'emploi insulaires inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus est également en diminution de 10,9 % sur un trimestre et de 5,2 % sur un an. Le nombre moyen de sorties de catégories A, B, C au troisième trimestre 2021 augmente de 25,8 % par rapport au trimestre précédent mais diminue de 16,8 % sur un an. Par ailleurs, si les sorties pour reprise d'emploi déclarée augmentent de 19,4 % sur un trimestre, elles accusent une baisse de 38,1 %



sur un an. Dans le même temps, les sorties pour entrée en stage ou en formation ont progressé de 32 % [stable sur un an], les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation de 26,8 % [-16,7 sur un an] et les radiations administratives de 55,2 % [+80% sur un an]. Concernant les motifs d'inscription, sur le trimestre considéré, les entrées pour licenciement économique sont stables, tandis que celles pour fin de contrat [+17 %], démission [+9,1 %], réinscription rapide [+16,7 %], autres motifs [+20 %] et motif indéterminé [+6,3 %] sont en hausse. En baisse, les entrées pour fin de mission d'intérim [-33,3 %], rupture conventionnelle [-4,0 %], autre licenciement [-7,7 %], première entrée sur le marché du travail [-10,0 %] et retour d'inactivité [-27,9 %]. ■ AN

## ACTION SOCIALE

## Signature d'une convention entre la Cab et la Caf

**Le 28 septembre 2020**, la Communauté d'agglomération de Bastia [Cab] avait délibéré afin d'exercer la compétence «actions sociales d'intérêt communautaire». Dans ce nouveau cadre, elle s'est engagée dans une démarche de co-construction d'un projet social de territoire. Celui-ci, associant les cinq communes qui composent la Cab, comprendra un diagnostic, des orientations stratégiques et un plan d'actions avec des objectifs prioritaires à très court terme. Afin de porter ce projet, la Cab sera accompagnée par la Caisse d'allocations familiales [Caf], acteur majeur des politiques familiales et sociales, avec laquelle a été signée, le 25 octobre 2021, une convention territoriale globale. L'objectif de cette convention est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire et ainsi, définir, un projet stratégique global du territoire adapté. Il va donc s'agir d'identifier les besoins prioritaires sur la Cab; de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre et besoin; de pérenniser et optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements et de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants. ■ AN

Les chiffres de la semaine

# 37 %

des Français ont continué à épargner en 2021 pour aider un proche, principalement un enfant (39 % taux identique à celui de 2019) et davantage un parent (10 % vs 6 % en 2019), selon le baromètre Carac-OpinionWay 2021 sur l'entraide familiale financière. L'épargne demeure le moyen privilégié pour préparer l'avenir de ses enfants: 61 % en vue d'études supérieures, 52 % pour le permis de conduire, 48 % pour le premier achat immobilier (vs 42 % en 2019).

Les chiffres de la semaine

# 40

projets, pour un montant total de 5,50 M€, financés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en 2021, via l'appel à projets Eau et biodiversité que l'agence renouvelle du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 30 avril 2022. Doté de 10 M€, il vise à inciter financièrement les maîtres d'ouvrage à mener des projets très opérationnels, utiles à la biodiversité par la restauration des habitats nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie des espèces sur terre et dans l'eau.

Les chiffres de la semaine

# 12 %

des 3 156 personnes interrogées dans le cadre de la 5<sup>e</sup> vague de l'indicateur de la protestation électorale conçu par la Fondapol et administré par OpinionWay, pensent que l'élection présidentielle va «rassembler davantage les Français», contre 41 % pour qui elle va «diviser davantage» et 46 % qui répondent «ni l'un ni l'autre». Pour le premier tour de la présidentielle, 34 % des sondés envisagent de s'abstenir, contre 42 % en avril 2021.

AGILITEST

# QUAND L'INNOVATION CORSE GOMME LES BUGS INFORMATIQUES



*La Corse, terre d'innovation...*

*Et si la mer n'était pas un obstacle à la recherche, aux découvertes, à l'imagination?*

*C'est le pari d'Inizià, l'incubateur de la Collectivité de Corse qui a, depuis sa création en 2006, accompagné plus d'une vingtaine de start-ups. Parmi elles, Agilitest.*

*Née dans l'île, celle-ci a déjà installé des bureaux à Bordeaux et Paris et compte parmi ses clients des noms prestigieux. Ses nouveaux locaux, destinés à la recherche et au développement, sont installés à Biguglia. Cinq ingénieurs ont déjà été recrutés, des appels à candidatures interviendront pour étoffer le pool.*



**A**gilitest est née de la rencontre de deux jeunes ingénieurs en informatique, Pierre Huber, qui en est le directeur recherche et développement (R & D), et Christophe Cressend, directeur général. Son but : éviter les «erreurs 404», les pages web qui ne s'ouvrent pas et tous les bugs qui nous perturbent tant et représentent un coût astronomique pour les entreprises, en termes de chiffre d'affaire et d'image. Un site internet ou une application c'est - de façon grossièrement résumée - une arborescence puis des lignes et des lignes de code. Quand on modifie un site parce qu'on met un nouveau produit à la vente, qu'on ajoute une nouvelle fonctionnalité, qu'on fait une mise à jour, etc., les codes sont modifiés, peuvent être déstabilisés. Alors, ça bugge. Pour éviter ça, il faut tout tester. «Tester uniquement les fonctionnalités nouvelles n'est pas suffisant : une modification peut engendrer une régression des fonctions livrées précédemment. Repasser manuellement un ensemble de tests de «non-régression» sur les fonctions existantes est très chronophage et nécessite des compétences pointues en codage, explique Pierre Huber. Leur nombre peut rapidement augmenter à mesure qu'on livre de nouvelles versions. Les entreprises qui font ce travail manuellement sous-traitent souvent à l'étranger, en Asie notamment. Avec Agilitest, nous avons développé et nous commercialisons une suite logicielle qui permet une automatisation de ces tests et une utilisation par des personnes qui n'ont pas les compétences d'un développeur informatique.» Le gain de temps est estimé à 30 % minimum. Il s'agit de tests «no code» et, comme lorsque que l'un d'eux échoue il est essentiel de pouvoir identifier rapidement l'erreur, la suite Agilitest génère automatiquement des reprises vidéo et des rapports Xml et Pdf contenant les informations clés et des captures d'écran. «Bien entendu, nous offrons à nos clients une formation à l'utilisation d'Agilitest et nous restons à leur côté pour qu'ils aient les moyens de maintenir et d'exécuter ces fonctions automatisées sans difficulté.» Le tout dans un univers en constante mutation ; d'où l'importance d'une unité R & D performante. Agilitest a été créée à Bastia en 2017. Pierre Huber a toujours vécu en Corse. Il y a fait ses études, puis, après une première expérience de start-up, il est parti sur le continent travailler dans différentes grandes structures. C'est là qu'il a rencontré Christophe Cressend. Son rêve restait cependant de revenir «chez lui». En 2017, le projet d'Agilitest était construit. «Ils ont déposé leur candidature auprès de l'incubateur Inizià, levier du développement économique insulaire de la Collectivité de Corse en matière d'ingénierie de l'innovation, souligne son président, Dominique Federici, également président de l'Université de Corse. Nous avons une mission de service public

dans la création d'entreprises et la pérennisation des activités économiques par l'accompagnement de projets innovants.» Créé en 2006, Inizià est en effet le seul incubateur de l'île. Il bénéficie de l'agrément du ministère de l'Enseignement supérieur. Le dossier, finement étudié, était sérieux. Il présentait une démarche innovante qui aurait des retombées favorables pour la Corse. Il a été retenu. «Sans l'aide de l'incubateur, nous n'aurions pas pu aller au bout de notre projet, remarque Pierre Huber. Les idées ne suffisent pas. Nous avons bénéficié d'un encadrement, reçu une formation au management, à la stratégie juridique, économique, nous avons vu les aspects financiers et comptables, la problématique de la propriété intellectuelle... Puis obtenu des aides au financement.» Parmi les premiers clients d'Agilitest, le groupe Canal +. Malgré la concurrence rude de groupes étrangers, souvent nord-américains, puis de structures françaises, l'offre de l'entreprise a trouvé son public. S'y sont rapidement ajoutées de nombreuses sociétés, en France mais aussi en Suisse ou au Canada. Parmi elles, Floa bank, la banque du groupe Casino ; des établissements publics comme l'Agence de service des paiements (ASP), l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), etc. La start-up a ouvert des bureaux à Bordeaux et à Paris où ses unités commerciales et marketing sont désormais implantées. Quant à la R & D, après avoir bénéficié durant 24 mois d'un hébergement au sein des locaux bastiais de l'incubateur, elle s'installe à Biguglia : 120 m<sup>2</sup> dans le Grand Bastia, non loin de l'aéroport et du port. Une levée de fonds de 1,5 million d'euros auprès du fonds d'investissement Side Capital et de BPI France lui a déjà permis de créer cinq emplois hautement qualifiés. D'autres sont à venir.

«Nous devons avoir confiance en nous, conclut Alex Vinciguerra, président de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) et ancien président d'Inizià. La Corse peut et doit être une terre d'innovation. Nous devons soutenir les pépites découvertes chez nous, accompagner leur création et leur développement, notamment au travers de la recherche de financements. D'ailleurs - et ce n'était pas encore le cas quand le dossier d'Agilitest a été déposé - Femu Qui\* vient d'être dotée de fonds supplémentaires par la Collectivité de Corse pour aller dans ce sens. Puis, le marché de ces start-ups dépassant de loin les limites de la Corse, nous devons les aider à constituer un réseau, nouer des partenariats à se positionner sur un marché de plus en plus concurrentiel. Trouver un tiers-lieu où elles s'installeraient, qui favoriserait les échanges indispensables dans ce type d'activités est également un de nos objectifs.» ■

Claire GIUDICI

\*première société de capital risque en Corse, créée en 1992.

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

# GUIMBARDE CORSE CONTRE ARMÉE FRANÇAISE D'ITALIE: BOCCHECIAMPE



## LANGUE, HISTOIRE, ONOMASTIQUE

L'annuaire téléphonique corse [années 2000] recense environ 23 000 noms de famille différents. Il s'agit bien entendu de noms « portés en Corse », et pas forcément de « noms corses ». Certains peuvent être d'origine corse et/ou italienne par exemple. Un nom comme Mattei, courant en Corse et ailleurs, peut être porté par une ou plusieurs familles d'origine italienne [apparentées ou non] immigrées en Corse à diverses époques. Il peut aussi être porté par une ou plusieurs familles d'origine corse [apparentées ou non] sans aucun lien de parenté avec les familles homonymes d'origine italienne.

S'agissant d'un nom courant, seules des recherches généalogiques [parfois onéreuses] seraient en mesure de conclure [de manière plus ou moins fiable] à une origine corse ou italienne. Bien entendu, lorsqu'il s'agit d'un nom introuvable en Italie comme Boccheciampe, on peut raisonnablement supposer qu'il est autochtone.

Boccheciampe est moyennement fréquent en Corse [797<sup>e</sup> rang dans l'annuaire corse]. Présent dans 10 communes corses [surtout à Oletta; Bastia; Saint Florent] et 4 arrondissements [Ajaccio; Bastia; Calvi; Sartène], il ne figure pas dans l'annuaire italien. Le nom est historiquement attesté sous plusieurs formes, y compris au singulier: *Boccaciampa*, *Boccaciampo*, *Boccheciampo*, *Boccheciampi*. Au XIX<sup>e</sup> siècle on a *Bocchechiamp* dans la liste des émigrés corses à Porto-Rico [voir Chiorboli 2012, *Légende des noms de familles* [www.albiana.fr](http://www.albiana.fr)].

L'encyclopédie *Wikipedia* consacre un article à ce sujet: «*La*

*famille de Boccheciampe appartient à la noblesse française de Corse puisqu'elle figure parmi les quelque quatre-vingts familles corses qui ont obtenu de la Couronne de France une reconnaissance de noblesse prouvée au-delà de 200 ans. Son berceau se situe à Oletta [Haute Corse] où existent toujours de nombreuses souches distinctes ou apparentées de manière lointaine... Il ne semble pas que les branches nobles de Boccheciampe d'Oletta aient subsisté en Corse ni même ailleurs en France voire en Grèce où l'un de ses membres s'était installé au XIX<sup>e</sup> siècle*».

Un répertoire en ligne [Caporossi, *Cronica di a Corsica* [www.orange.fr](http://www.orange.fr)] liste une dizaine de personnages historiques du nom de Boccheciampe, tous originaires d'Oletta. Multedo R. [*L'impiegatu persu*, 1989] s'est intéressé notamment à «*l'un des quatre mousquetaires du Roi des Deux Siciles, le célèbre Boccheciampe*» [voir aussi Campi L., *Contre-révolution de 1799, ou les Aventures merveilleuses de quatre Corses dans le royaume de Naples*, 1899].

La revue *L'annu Corsu* [1930] a publié un mémoire de «*Pasquale De Paoli, Général du Royaume de Corse*» où l'on évoque «*deux jeunes corses de la province de Nebbio, appelés l'un Don Giovanni Boccheciampe et l'autre Giovanni Camello de Poggio d'Oletta*».

## ANALYSE LINGUISTIQUE

Le nom de famille est traité dans un article généalogique: «*Boccheciampe: Porté en Corse, le nom est la forme plurielle*



### Références des citations et informations : écrire à [linguacorsica@gmail.com](mailto:linguacorsica@gmail.com)

du mot *boccaciampa*, qui désigne en corse la « guimbarde » (instrument de musique à cordes). Sans doute le surnom d'un joueur ou d'un fabricant de guimbardes » ([www.geneanet.org](http://www.geneanet.org)). Le terme *boccaciampa* est attribué à la région du Fiumorbu (Muntese-Lingua Corsa *Dizziunariu corsu francese*, 1985) : la guimbarde est un « petit instrument de musique, formé d'une languette placée entre deux branches métalliques arrondies puis rapprochées et fixées à elles d'un côté, dont les enfants jouent en le tenant entre les dents et en faisant vibrer la languette avec le doigt ». La banque de données en langue corse [www.infor.adecec.net](http://www.infor.adecec.net) liste plusieurs « synonymes » : *boccaciampa*, *riebula*, *riebula*, *riverbula*, *ribarbara*, *rivergula*, *cirivegula*, *traditora*, *ghjinepera*.

Dans le mot *boccaciampa* on a la racine *bocca* (« bouche ») ; quant à *ciampa* nous sommes tenté de faire un rapprochement avec des termes désignant la « cornemuse » (ligurien *ciampornega* ; piémontais *ciamporgna* attesté aussi comme nom de famille), tous issus de *symphonia*, *symphoniaca* (REW Meyer-Lübke) comme l'italien *zampogna*, *cianfrogna* (DEI, *Dizionario Etimologico Italiano*) ou même *chanforgne* en français régional. Ponza [*Dizionario Piemontese-Italiano*] précise : « *Ciamporgna* : *ribecca*, *scacciapensieri*, *zampogna*, *stromento di ferro o di acciaio*, *che posto contro i denti*, *e tenendolo colla mano sinistra*, *e colla destra toccando leggermente una lama sottile ed elastica dà un suono regulate dal fiato e dalla bocca* ».

L'un des noms corses de la guimbarde est entré dans le célèbre dictionnaire italien Treccani : « *rivèrgola...* [voce corsa, *rivèrgula* o *rivèrgula*, affine all'ital [iano] *ribeba*]. – Nome corso dello *scacciapensieri* » ([www.treccani.it](http://www.treccani.it)).

Il est repris dans le *Monologhetto* du poète italien Ungaretti qui en 1932 a voyagé en Corse : « *Dentro i monti còrsi, a Vivario, / Uomini intorno al caldo a veglia, / Ors'Antone che canta ascoltano, / Accompagnato dal sussurro della rivèrgola / Vibrante di tra i denti / del ragazzo Ghiuvanni* » (Ungaretti *Un grido e paesaggi* 1952). Ces vers sont traduits en français par Emmanuel F. ([www.finestagione.blogspot.com](http://www.finestagione.blogspot.com)) : « *Au cœur des montagnes corses, à Vivario / Des hommes autour du foyer à la veillée, / Ils*

*écoutent Ors'Antone qui chante, / Accompagné par le murmure de la guimbarde / Vibrant entre les dents / Du jeune Ghiuvanni* ».

### PRÉNOMS « IDENTITAIRES »

Si ici le poète s'efforce de se rapprocher au mieux de la forme corse des noms cités (*Ors'Antone*, *Ghiuvanni*), on rappellera que les noms propres (anthroponymes et toponymes) sont la plupart du temps transcrits dans la langue dominante des diverses époques : latin, toscan, puis français : *Alexander* (du grec *Alexandros*) / *Alessandro* / *Alexandre* / *Lisandru*. [la forme abrégée *Lisandro* est propre à la Toscane]. Les prénoms corses notamment sont encore aujourd'hui minoritaires ; on constate cependant un recrudescence des prénoms « identitaires » dans les années 2000 : les prénoms préférés des Corses en 2018 sont « *GhJulia* et *Lisandru* plutôt qu'*Emma* et *Gabriel* ». L'article de France Bleu précise : « *Le Riacquistu [réappropriation culturelle] lancé dans les années soixante-dix avait préparé le terrain, le changement de législation de 1993 autorisant le libre choix du prénom, a fait voler en éclat les codes de l'état civil. Aujourd'hui, plus de 20 % des nouveau-nés dans l'île reçoivent un prénom à consonance corse* » ([www.francebleu.fr](http://www.francebleu.fr)).

Actuellement donc les Corses ont la particularité de porter (généralement) un prénom français [ou « francisé »] et un nom de famille toscan [ou toscanisé]. Il n'y a pas lieu de s'en émouvoir : les prénoms continuent d'être déterminés en majeure partie par la langue officielle du moment (et la mode), de même que les noms de famille, considérés comme immuables, conservent la forme écrite déterminée par la langue écrite à l'époque où ils sont apparus. Demain les Corses pourraient porter un prénom corse [ou anglais ou autre, car la liberté de choix est plus grande] sans que cela ait des conséquences sur la forme de leur nom de famille : on considère que la mutation du nom individuel en nom collectif [entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> pour la Corse] est définitivement révolue. Sauf à envisager un cataclysme qui ramène la Corse à l'époque du nom unique qu'elle connaissait à la fin du Moyen Âge : les prénoms actuels français des Corses donneraient alors lieu à des noms de familles... français ! ■



# L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMA ...

## U RITORNU D'I VOCI DI A GRAVONA



**L'**attesa era tamanta pà tutti i passionati di canzona corsa. Vintitrè anni dopu à *Terra*, hè isciutu calchi mesi fà un dischettu novu d'I Voci di a Gravona. Pighjendulu in manu, si presenta à noi una cumprendula simplici, cù un fondu biancu è solu u nomu di u gruppu stampatu in rossu. A pulizza di scrittura è u culori di u testu custituiscini un'ochjata senza dubbitu pussibili à a prima opara mitica di a furmazioni musicali, *Spaventu*, publicata à u principiu di l'anni ottanta. È sta rifarenza estetica ùn hè micca a sola, postu chì u dischettu di u 2021 principia cù in fondu musicali sta canzona famosa, accumpagnendu un testu lettu in umaghju à a prima squadra d'I Voci di a Gravona, ma dinò à u travaghju di tutti i culturali à prò di a lingua è di a salvezza l'identità corsa. È s'è no parlemi di «prima squadra», hè parchi quilla d'oghji ùn hà più nulla à chì veda, postu ch'ella hè ringhjuvanita. Ma ùn impidisci micca sta ghjuventù di suvità u filu di i so precursori, à u cuntrariu. Dopu à quasgi vint'anni di sonnu, u gruppu hà ritrovu a scena cù membri novi in u 2016, primurosus di perpetuà un'opara maiò, da fà ch'ellu ùn si spinghjissi u fiatu, un'eredità. Basta à fighjulà i temi ammintati inde i testi di l'ultimu dischettu. Prima, a vita paisana è a difesa di a tarra inde a canzona *Tempi fà*, chì sò divintati oghji atti di resistenza di pettu à un mondu sviatu è individualistu. Dopu, si parla senza tabù di disimpiegu è di precarità inde *Scuppaccia*, cù una chjama à a ghjuventù carca di cunfidenza è di spiranza pà custruisca un avvena cumunu. S'ammenta dinò a storia di a nostra isula è i so paghjini i più neri, com'è inde *Isulacciu di Fiumorbu*, chì conta i fatti di riprissioni contr'à i paisani di ssi lochi, tombi è dipurtati da a vulintà di u generali Morand è d'un certu dittatori chjamatu «Nabulioni». Da un'antra banda, l'umaghji sò dinò numarosi. Ch'ellu sighi à l'omi è i donni chì ani pagatu di a so vita è di a so libartà u so impègnu pà a Corsica inde *Eroi*. Altru umaghju, quillu à u militanti culturali di prima trinca Natale Luciani, un mudellu pà tanti zitelli in brama di cantà è di sunà chì u fighjulavani cù l'ochji stillati, ritrattatu cusì bè inde *U to nomi solu*. Eppo à un omu chì hà scrittu a storia di u ballò mundiali, Diego Armando Maradona è aldilà à u populu argentinu inde a billissima *Trà passione è miseria*; una canzona scritta è cumposta nanzi a morti di a lighjenda sudamericana. I Voci di a Gravona ùn si sò scurdati di tena quantunqua calchi sintimu lighjeru. Com'è inde *S'eu vi pudessi parlà*, parsunificazioni d'una ghitarra chì conta a so vita. Eppo l'amori, à traversu un bellu tangò purtatu da u titulu *À core scioltu*. Si viaghja dinò, incù *L'acula*, un testu di u povaru Paulu Zazzelli, cù stu rapaci muntagnolu maestosu è libaru. Si v'ancu fin'è u Chili cù *Atacama*, ma stu viaghju veni à rammentacci a storia d'una mina di ramu è d'oru induv'ellu era accadutu un accidenti in u 2010, incù 33 minori lacati sottu tarra duranti più di dui mesi, è chì sarani salvi grazia à una mubilisazioni pupulari trimenda. Ci lachemi purtà ancu in u mondu di i lighjendi inde *U scumunicatu*, cù a fola di l'Orcu di u Canapali, guardianu di a fonti miraculosa di Tavera vechja, annigatu è prificatu mentri ch'ellu curria appressu à una principessa vinuta à curà una ferita. Eppo infini, una canzona chì veni à attizzà u focu ch'è no tinimu u più prufundu, *Alba corsa*, un testu d'Antoine Tramini, contr'à a sottomissioni di u nostru populu. Tutti sti puesii sò sublimati da l'accunciamenti musicali purtati à maiò parti da Jo Franchi, cù un culori duminanti d'America Latina. I ghitarrari, acustichi è bassa, u violinu, u pianò è i percussioni s'intrecciani cù un'armunia pura è schietta com'è quilla di i voci numarosi di u gruppu, à tempu cù putenza è finezza. Un risultatu di grandi qualità, postu chì l'arrighjistramentu è tutti l'altri tappi di custruzioni di u dischettu sò stati rializati ind'è i studiò Ricordu. Un sonu chì, à dilla franca, ùn si sintia più dipoi un pezzu inde u paisaghju musicali corsu chì hà presu, dipoi parechji anni, un versu piuttostu «pop», ciò chì ùn hè micca un mali malgradu tuttu. I Voci di a Gravona ci pruponini qui un'opara chì currispondi à u so spiritu, vali à d'è umili è sincera. Un discu chì vi faci trimà u cori è l'anima corsa à tutti i livelli, n'aviami bisognu pà ssi tempi strani! ■

SEPTEMBRE 2020

# LE TEMPS DES TEMPÊTES



**A**lors que l'automne débute, c'est un octobre 2020 difficile que la Corse et la France s'apprentent à vivre. En témoigne tout d'abord la violence de la tempête Alex qui secoue le pays, et plus particulièrement le sud, dans les premières heures du mois. Si en Corse, elle provoquera quelques dégâts, c'est surtout les Alpes-Maritimes qui seront particulièrement touchées. Et les conséquences y seront dramatiques. Dix personnes perdront la vie alors que les vallées de la Vésubie et de la Roya seront complètement dévastées par la puissance du déluge. Maisons emportées, routes et ponts détruits, les sinistrés de ces vallées se retrouveront complètement démunis et coupés du monde.

Début octobre, c'est une autre tempête qui agite l'île: la Juridiction interrégionale spécialisée [Jirs] de Marseille dessaisit la direction de la PJ de Corse dans l'enquête sur la tentative d'assassinat contre Guy Orsoni en septembre 2018, pour des fuites présumées lors du coup de filet du 28 septembre qui avait visé la bande du Petit Bar à Ajaccio. Tempête aussi du côté politique, où les premiers mouvements pour les élections territoriales- dont la date est toujours incertaine du fait du contexte sanitaire- commencent à se faire jour. Le conseiller exécutif Jean-Christophe Angelini se montre ainsi très critique envers la majorité sortante dont il fait pourtant toujours partie. Au travers des déclarations du leader du PNC, c'est une fracture de plus en plus profonde au sein de l'alliance nationaliste qui se dessine. À droite, Laurent Marcangeli ne cache plus pour sa part ses ambitions régionales. Le maire d'Ajaccio se dit prêt à exercer la fonction de président de l'Exécutif, tout en annonçant vouloir être l'alternative à la majorité nationaliste.

Pendant ce temps-là, l'épidémie de Covid-19 repart fortement à la hausse partout en France, et le territoire ne tarde pas à être placé en état d'urgence sanitaire. La situation se dégrade fortement en Corse où clusters et hospitalisations se multiplient, tandis que les hôpitaux sont au bord de la saturation. L'inquiétude règne sur l'île alors que le taux de reproduction du Covid y devient le plus important de toute la France, témoin de l'accélération de l'épidémie. La situation se tend à l'aube des vacances de la Toussaint et le masque redevient rapidement obligatoire dans toutes les grandes villes. Le 22 octobre, alors que l'ARS annonce l'activation du Plan Blanc, le Premier ministre Jean Castex décrète un couvre-feu dans l'ensemble des territoires les plus touchés par l'épidémie, dont la Corse, à compter du 23 octobre et ce a minima jusqu'au 5 décembre. Mais la mesure ne semble pas suffisante pour enrayer l'épidémie. Le 28, un nouveau confinement de quatre semaines sera prononcé par Emmanuel Macron. Annoncé comme moins strict qu'au printemps, il permet l'ouverture des écoles et la continuité de la vie profes-

sionnelle, excepté pour les commerces dits «non essentiels», à nouveau contraints de fermer leurs portes.

La gravité de la situation sanitaire ne sera toutefois pas suffisante pour freiner le terrorisme. Le 16, Samuel Paty, professeur d'histoire géographie est sauvagement assassiné à Conflans-Sainte-Honorine, en Île-de-France quelques jours après avoir montré à ses élèves des caricatures de Mahomet. L'attentat provoque une forte émotion partout en France. Plusieurs rassemblements seront notamment organisés en Corse pour rendre hommage à cet enseignant et soutenir la liberté d'expression. Le 29, c'est Nice qui est frappée à son tour, avec une attaque au couteau qui fera trois morts dans une église du centre-ville.

Sur une note plus positive, octobre 2020 aura aussi marqué quelques évolutions du côté protection de l'environnement. La préfecture maritime de Méditerranée signe le 14 un arrêté «mouillage» interdisant l'ancrage des bateaux de plus de 24 mètres dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. Une mesure très attendue en ce qu'elle permet de mieux protéger l'herbier de position, si important en Méditerranée. Tandis qu'à Bastia, Stella Mare innove en travaillant sur un projet de dépollution naturelle du vieux port grâce à l'introduction de 120 000 huîtres chargées de filtrer les eaux et de capter les polluants.

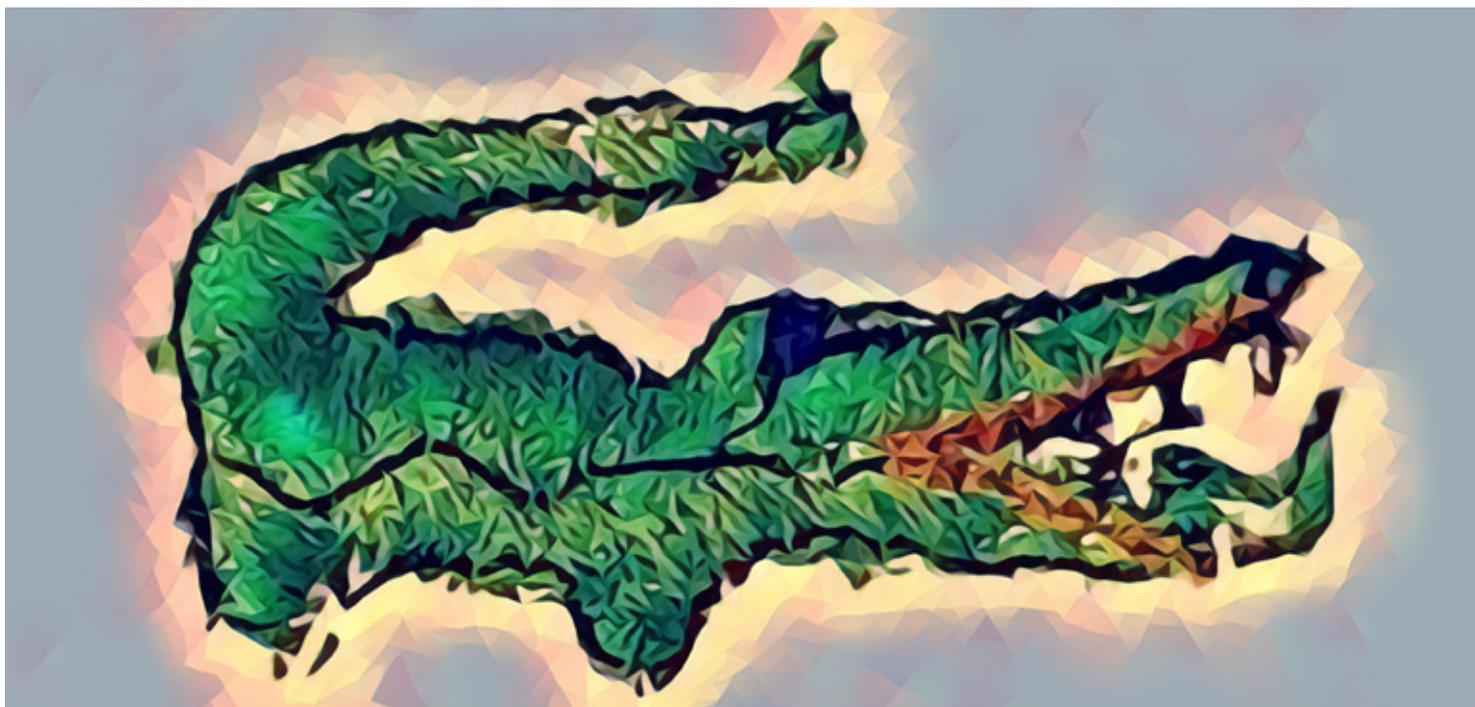
Enfin, c'est l'heure des adieux pour M<sup>gr</sup> Olivier de Germay: l'évêque de Corse quitte l'île pour de plus hautes responsabilités. Celui qui était devenu évêque à son arrivée à Ajaccio en 2012 est nommé à la tête de l'archevêché de Lyon. Il sera installé comme nouveau Primat des Gaules le 20 décembre. ■ MP

## UN AN PLUS TARD

*Lente reconstruction des vallées de la Roya et de la Vésubie qui peinent à panser leurs plaies. En Corse, s'il n'a pas remporté les élections territoriales, Laurent Marcangeli est bien devenu le leader du seul groupe non nationaliste à l'Assemblée de Corse. La situation sanitaire, si elle semble bien moins inquiétante que l'année passée, est marquée par une nette dégradation ces dernières semaines. On reparle beaucoup de la Jirs avec la parution, le 23 octobre 2021, dans Le Monde, d'un article qui fait état d'un rapport «confidentiel» adressé par la Jirs à la chancellerie début 2020 en vue de la création d'un pôle antimafia pour lutter contre le «système mafieux corse». ■*

ACHATS SUR INTERNET

## ATTENTION AUX CONTREFAÇONS!



D'après une visuel Comité Colbert

***S'il reste quelques semaines avant de sortir les décorations de Noël, certains ont déjà commencé à faire leurs emplettes, notamment sur internet.***

***Mais si le e-commerce offre des avantages, il présente aussi des risques, dont celui d'acquérir des produits de contrefaçon.***

***L'Observatoire européen des atteintes au droit de la propriété intellectuelle a récemment mis en évidence son usage massif pour la commercialisation de produits contrefaits.***

***Sur l'ensemble des faux produits saisis aux frontières de l'Europe, 56 % ont été achetés sur Internet.***

Le nombre d'entreprises se livrant au commerce électronique directement à destination des consommateurs est en constante augmentation : ainsi, entre 2018 et 2020, le commerce de détail en ligne a augmenté de 41 % dans les grandes économies, contre moins de 1 % pour le total des ventes au détail. Cette croissance a été par la suite favorisée par la pandémie de Covid-19, les consommateurs ayant été nombreux à passer des commandes en ligne pendant les confinements, pour éviter de fréquenter les magasins ou, comme ce fut le cas en France, pour obtenir des produits culturels, notamment qu'ils ne pouvaient se procurer dans des commerces physiques ou des rayons de grandes surfaces temporairement fermés après avoir été jugés « non-essentiels ». Mais à la faveur de la pandémie, Internet est également devenu un terrain de jeu plus que jamais privilégié pour le commerce illicite. Et, note l'Observatoire européen des atteintes au droit de la propriété intellectuelle, « Les services répressifs dans le domaine de la cybercriminalité ont fait état de volumes croissants de diverses formes de criminalité en ligne, y compris la vente de produits illicites, notamment des médicaments contrefaits ou non conformes aux normes, des kits de test et

d'autres produits liés à la Covid-19. La popularité croissante du commerce électronique n'est pas passée inaperçue chez les contrefacteurs. Ils utilisent de plus en plus le commerce électronique pour vendre de faux articles aux consommateurs ». Si certains achètent ces copies en toute bonne foi, en pensant qu'ils sont authentiques, « d'autres recherchent activement des contrefaçons à bas prix ». Mais avant même que la pandémie ne vienne booster les ventes de faux produits via le e-commerce, les liens entre commerce électronique et commerce illicite de contrefaçons étaient déjà identifiés. En 2019, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle et Euro-pol soulignaient à quel point l'usage abusif des plateformes de commerce en ligne est devenu « une source de revenus importante pour les groupes criminels actifs dans la vente de produits de contrefaçon et piratés ». Ce fait était du reste mis en évidence par une analyse quantitative examinant la relation entre le commerce électronique, d'une part, et le nombre et la valeur des saisies douanières de produits contrefaits au cours de la période 2017-2019, d'autre part. Cette analyse révèle que la relation devient plus forte lorsque l'on inclut les indicateurs du commerce illicite de contrefaçons faisant intervenir l'utili-

## CONTREFAÇONS, FAUX, PIRATAGES ET C<sup>IE</sup>

Les activités portant atteinte à la propriété intellectuelle sur les marchés en ligne concernent principalement la vente de produits de contrefaçon ou piratés. Les produits de contrefaçon et piratés sont définis dans divers instruments juridiques et législations nationales et ces définitions peuvent varier considérablement. Dans les travaux de l'Observatoire européen des atteintes au droit de la propriété intellectuelle, on entend par « contrefaçon » une forme flagrante de violation du droit des marques, à savoir lorsque des produits portent un signe qui est soit identique à la marque enregistrée, soit impossible à distinguer de la marque enregistrée. Les produits de contrefaçon vont des imitations de faible qualité (« faux ») à des copies plus proches de l'apparence de produits de marque (« répliques »). Le piratage consiste en la vente de produits qui portent atteinte aux droits d'auteur ou aux droits des dessins et modèles, et s'applique aussi bien aux marchandises physiques que numériques. D'autres formes d'atteintes à la propriété intellectuelle impliquent l'utilisation de signes qui sont confusément similaires à ceux du titulaire légitime de la marque, ou qui portent atteinte à la renommée d'une marque. ■

*Les saisies de contrefaçons liées au commerce électronique qui ont été réalisées dans l'Union européenne [UE] comprenaient une large gamme de produits, en tête de laquelle figurent les chaussures [33,7 % des saisies totales], suivies des vêtements [17,3 %], des parfums et des cosmétiques [9,6 %], des articles en cuir [8,7 %], des machines et équipements électriques [6,5 %], des jouets [5,5 %] et des montres [5,2 %]*

sation de petits colis : les marchandises illicites achetées par le biais du commerce électronique sont souvent expédiées par petits colis, en utilisant notamment les services postaux. Une étude de cas de l'Union européenne, qui collecte des données sur les saisies de contrefaçons liées au commerce électronique, donne un meilleur aperçu de la situation. On constate que 91 % des saisies de contrefaçons liées au e-commerce concernaient le service postal. En revanche, seules 45 % des saisies de contrefaçons non liées au commerce électronique étaient transportées par les services postaux. En revanche, s'agissant de la provenance, que les produits saisis soient liés au commerce électronique ou pas, les sources de contrefaçons étaient similaires, la part de la Chine dans le total était plus élevée dans le cas des contrefaçons liées au commerce électronique : 75,9 % contre 45,9 % du nombre total de saisies. Les saisies de contrefaçons liées au commerce électronique qui ont été réalisées dans l'Union européenne [UE] comprenaient une large gamme de produits, en tête de laquelle figurent les chaussures [33,7 % des saisies totales], suivies des vêtements [17,3 %], des parfums et des cosmétiques [9,6 %], des articles en cuir [8,7 %], des machines et équipements électriques [6,5 %], des jouets [5,5 %] et des montres [5,2 %].

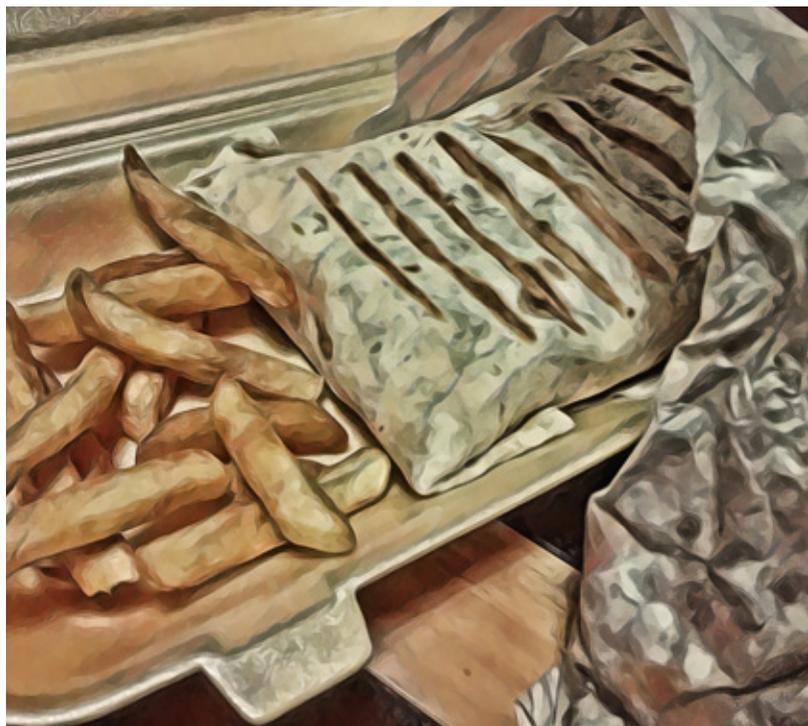
Certes, les services répressifs participent activement à l'identification et à la fermeture des sites frauduleux et travaillent avec les principaux opérateurs de plateformes et les titulaires de marques pour cibler les ventes de contrefaçons. Mais, reconnaît l'Observatoire européen des atteintes au droit de la propriété intellectuelle, « le problème demeure préoccupant et prend de l'ampleur ». En effet, la difficulté d'intercepter des contrefaçons a été exacerbée par les modes d'expédition des produits commandés par internet. « Les contrefacteurs sont passés maîtres dans l'exploitation des faiblesses des canaux de distribution afin de faciliter leurs opérations illicites. Dans le cas du commerce électronique, cela se fait en grande partie par la poste. Il est à craindre que les autorités postales et les douanes ne soient pas en mesure de contrôler effica-

cement les envois de petits colis et de lettres afin de détecter les contrefaçons. Ces services ont une capacité limitée à détecter les contrefaçons faisant l'objet d'échanges internationaux, étant donné que les envois d'articles de contrefaçon par courrier se mêlent à des milliards d'articles échangés de manière légitime ». Outre que, souligne l'observatoire « il est relativement aisé de mettre en place des sites commercialisant des articles contrefaits » les vendeurs de produits illicites « continuent de trouver de nouvelles façons d'infiltrer les plateformes fiables pour y écouler leurs produits contrefaits » et font feu de tout bois pour entraver les efforts d'application des droits de propriété intellectuelle. Parmi les pratiques émergentes repérées, l'usage abusif des plateformes de commerce, en ouvrant plusieurs comptes sous différents noms sur les mêmes plateformes et dans différents médias. Ou la manipulation des services de publicité en ligne, en associant une activité illicite à des marques, et en plaçant des publicités sur des sites web ou des plateformes de médias sociaux légaux pour diriger le trafic vers des sites web externes ou vers des listes de marchés en ligne proposant des produits illicites. Ou encore l'utilisation abusive de plusieurs fonctionnalités des plateformes de médias sociaux pour atteindre un grand nombre de consommateurs, par exemple, en faisant de la publicité pour des produits de contrefaçon par le biais d'annonces et de messages par des communications publiques, privées ou de groupes sélectionnés, ou au moyen de ventes en direct, puis en orientant les clients vers des ventes illégales, soit sur des plateformes externes, soit sur des sites de commerce électronique de médias sociaux.

En 2019, la valeur des produits de contrefaçon et piratés importés dans l'UE était déjà estimée à 119 milliards d'euros, soit 5,8 % de l'ensemble des importations de l'UE, les transactions sur internet représentant une part importante de cette valeur. Quant aux pertes engendrées pour l'économie de l'UE, elles étaient évaluées, cette année-là, à 56 milliards d'euros et, au bas mot, 700 000 emplois. ■ AN

# CARNETS DE BORD

LES TACOS,  
AMAZON ET  
CORINNE MASIERO



**C**e n'est pas un livre à ouvrir sur la plage. Pas même le soir dans son lit: ses 482 pages pèsent 850 grammes. Il est aussi conseillé de ne pas le déguster d'une traite mais d'aller y piocher, crayon de papier voire stabilo à la main, mille caractéristiques de la France de l'an 2021.

Dans *La France sous nos yeux* [éditions du Seuil], Jérôme Fourquet, l'un de nos plus fins analystes, dresse avec le journaliste Jean-Laurent Cassely un «atlas des modes de vie», ceux-ci illustrant selon eux «la grande métamorphose» du pays. «On en apprend autant aujourd'hui via les modes de vie et de consommation, qui restent certes liés à un niveau d'éducation et de revenus, explique Jérôme Fourquet, qu'avec les classifications de la sociologie traditionnelle».

On a coutume d'entendre les abonnés de l'analyse politique nous seriner, à longueur d'articles et d'émissions de télévision, que les Français n'aiment pas le changement, qu'ils sont d'un immobilisme rédhibitoire et contagieux, qu'ils refusent toute réforme et vivent les yeux tournés vers le monde d'hier. Ils seraient les «Gaulois réfractaires» décrits par Emmanuel Macron. En lisant *La France sous nos yeux*, qui se nourrit de statistiques, de littérature, d'étude des grands auteurs [de Fernand Braudel à Henri Mendras et Jean Fourastié] et d'observation directe, c'est tout le contraire qui explose.

La France de 2021 n'a plus grand-chose à voir avec celle des années 1980.

Internet, le e-commerce, les réseaux sociaux et le téléphone portable, après la désindustrialisation, le déclin du catholicisme et la perte de lustre de l'agriculture, avaient porté les premiers coups de boutoir à cette légende d'une France immobile: contraints ou forcés, avec ou sans formation, les Français ont bien dû s'adapter. Ils l'ont fait sans rechigner, voire avec un certain plaisir.

Aujourd'hui, les paysages même expriment le changement: les bases de loisirs ont remplacé les usines; les plateformes Amazon et les complexes cinématographiques ont fleuri sur tout le territoire; les maisons individuelles ont poussé à la périphérie des villes à côté de centres commerciaux qui se ressemblent tous; les banlieues se partagent «entre gentrification et ghet-

toisation»; en ville, on prend un Uber pour se déplacer, on se fait livrer un repas par Deliveroo en regardant une émission de Stéphane Plaza, on achète sa machine à laver sur le Bon coin, devenu selon les auteurs «le carrefour autrefois dévolu à la grande entreprise, à l'église ou au syndicat».

La métamorphose se niche jusque dans l'assiette: la blanquette de veau est en perte de vitesse chez les plus jeunes, les sushis et les tacos sont à la mode. Seul le steak-frites, ouf, garde ses adeptes dans toutes les générations...

## DE JEAN-PAUL SARTRE À JEAN-MARIE BIGARD

Caricature? Sans doute, mais qui repose sur de vrais fondements: la consommation est de plus en plus dirigée vers le loisir, d'autant qu'on travaille bien moins qu'avant, ce qui fait dire à un autre chercheur avisé, Jean Viard, que «le hors travail structure de plus en plus le travail», au point que certains préfèrent gagner un peu moins mais travailler dans un environnement qu'ils jugent plus favorable. Une tendance accentuée par la pandémie de Covid-19, évidemment.

Tout cela n'implique pas que les Français soient plus heureux qu'avant. Déçus à tort ou à raison par la politique, repoussant les vieux partis qui leur parlent comme au temps du Front populaire pour les uns, des débuts de la 5<sup>e</sup> République pour les autres, ils se jettent dans les bras d'un nouveau venu (Emmanuel Macron), sont tentés par les populistes (Marine Le Pen et, peut-être, Éric Zemmour) ou lorgnent sur les écologistes qui les mettent en garde contre le réchauffement climatique.

Lors de l'aventure des Gilets jaunes, dont la vérité était sur les ronds-points de province et non dans les bandes de casseurs manipulés des villes, on a vu la révolte soutenue par Corinne Masiero [*Commissaire Marleau*] et Jean-Marie Bigard quand, jadis, les mouvements sociaux recevaient le soutien de Jean-Paul Sartre ou de Pierre Bourdieu. Comme on dit aujourd'hui, ça pique!

Dans cette «France oubliée d'elle-même», Jérôme Fourquet livre sur l'abstention électorale cette analyse: «L'horizon des individus s'arrête à la recherche du bonheur individuel. C'est un retrait sans violence: tout comme on ne va plus à l'église, on ne



D'après photo DR

*va plus voter. La vraie vie est ailleurs.»*

Les auteurs, d'une réjouissante neutralité, ne disent pas si cette France est ou non pleine de promesses. Ils font néanmoins le constat d'un pays de consommateurs oubliant qu'ils sont aussi des citoyens.

### **MOURIR POUR LA PLANÈTE**

Dans un exercice complémentaire, il faut lire *La fracture* (Éditions des Arènes) de Frédéric Dabi (complice de Fourquet à l'Ifop) et Steward Chau. Les deux auteurs analysent l'évolution de la jeunesse française grâce à une enquête menée auprès de 1500 personnes âgées de 18 à 30 ans. Depuis la fin des années 1950, lorsque la journaliste Françoise Giroud inventait le terme de «nouvelle vague», l'Ifop a réalisé cinq grandes enquêtes d'opinion de ce type.

La précédente datait de 1999. Depuis on a changé de siècle et les jeunes ont, plus violemment que leurs aînés, découvert le terrorisme islamiste de masse, le réchauffement climatique, le Covid-19 et toutes les grandes peurs qui les accompagnent. Ce sont, en quelque sorte et toutes proportions gardées, leurs guerres à eux. S'agit-il pour autant d'une «génération sacrifiée»? Emmanuel Macron a pu dire qu'«*il n'est pas facile d'avoir vingt ans en 2020*», mais ce n'était pas plus facile en 1913, 1939 ou 1960. Mais sûrement plus facile dans les deux dernières décennies du vingtième siècle. On connaît la phrase célèbre de Paul Nizan: «*Je ne laisserai personne dire que 20 ans est le plus bel âge de la vie*». Il ajoutait, et c'est moins connu: «*Tout menace de ruine un jeune homme.*»

Quelques chiffres claquent: seulement 47 % des jeunes estiment avoir «*de la chance*» de vivre cette époque. Ils étaient 83 % en 1999. Seulement 42 % estiment qu'«*il est nécessaire d'avoir un idéal pour vivre*», contre 78 % en 1957 et 82 % à la fin des années 1990. Confirmant une tendance du livre de Jérôme Fourquet, 44 % des 25-30 ans jugent «*important*» le quartier du travail qu'ils ont choisi avant de rejoindre une entreprise (seulement 29 % chez les plus de 50 ans). «*Vivre en conformité avec ses convictions et sa foi*» leur semble moins important qu'«*avoir du temps libre pour pouvoir profiter de la vie*». Le niveau

de bonheur des 18-30 ans a chuté de 27 points par rapport à 1999. Mais, adieu la génération 1968, ils plébiscitent la famille comme élément le plus essentiel pour avoir une vie réussie.

Plus attirée par l'égalité que par la liberté, sensible aux injustices de race et de genre, respectant les croyances et n'accordant pas à la laïcité la même importance que celles de ses aînés, cette génération vote aussi de moins en moins. Pourquoi? Parce que le vote est «*vain ou inutile*» (plus de 40 % des réponses). Et si le régime démocratique demeure leur préférence, ils sont tout de même autour de 60 % à préférer que ce soient «*les experts qui décident de ce qui semble le meilleur pour le pays*», autour de 45 % qui préféreraient que le chef du pays «*n'ait pas à se préoccuper du Parlement et des élections*» (52 % chez les 25-30 ans). Enfin, et c'est un chiffre qui confirme une tendance visible dans les études depuis plus de dix ans, 32 % des 18-20 ans et 38 % des 25-30 ans verraient bien «*l'armée diriger le pays*». Le pourcentage est même plus important dans les classes aisées que dans les milieux populaires.

Les auteurs disent avoir découvert «*une jeunesse à la fois désenchantée et résiliente, tolérante en matière de mœurs et de religion, mais aussi intransigeante sur l'égalité et le climat*», une génération qu'on «*ne peut pas réduire à la génération sacrifiée, génération pleurnicheuses ou génération Covid*» et qui se sent «*à part*» des autres générations par 87 %, contre seulement 17 % en 1957.

Ses trois mots préférés? «*Famille-Mérite-Partage*» quand ceux de l'ensemble des Français sont «*France-Responsabilité-Partage*». Ils placent moins haut que leurs aînés les mots *progrès, laïcité et travail*, mais plus haut *auto-entrepreneuriat et protection*. Europe n'arrive qu'en 21<sup>e</sup> position (juste devant France) quand l'ensemble des Français placent Europe en 22<sup>e</sup> position. *Féminisme* apparaît en 23<sup>e</sup> position, alors que le mot est absent des vingt-quatre mots préférés des Français.

Enfin, 20 % des 18-30 ans seraient prêts à «*mourir pour le climat*» (ce qui resterait à définir) alors que «*mourir pour la patrie*» ne semble plus être à l'ordre du jour. Ils sont, résume Frédéric Dabi, «*des soldats du climat*». Dommage pour les écologistes qu'ils votent si peu... ■ **Béatrice HOUCARD**

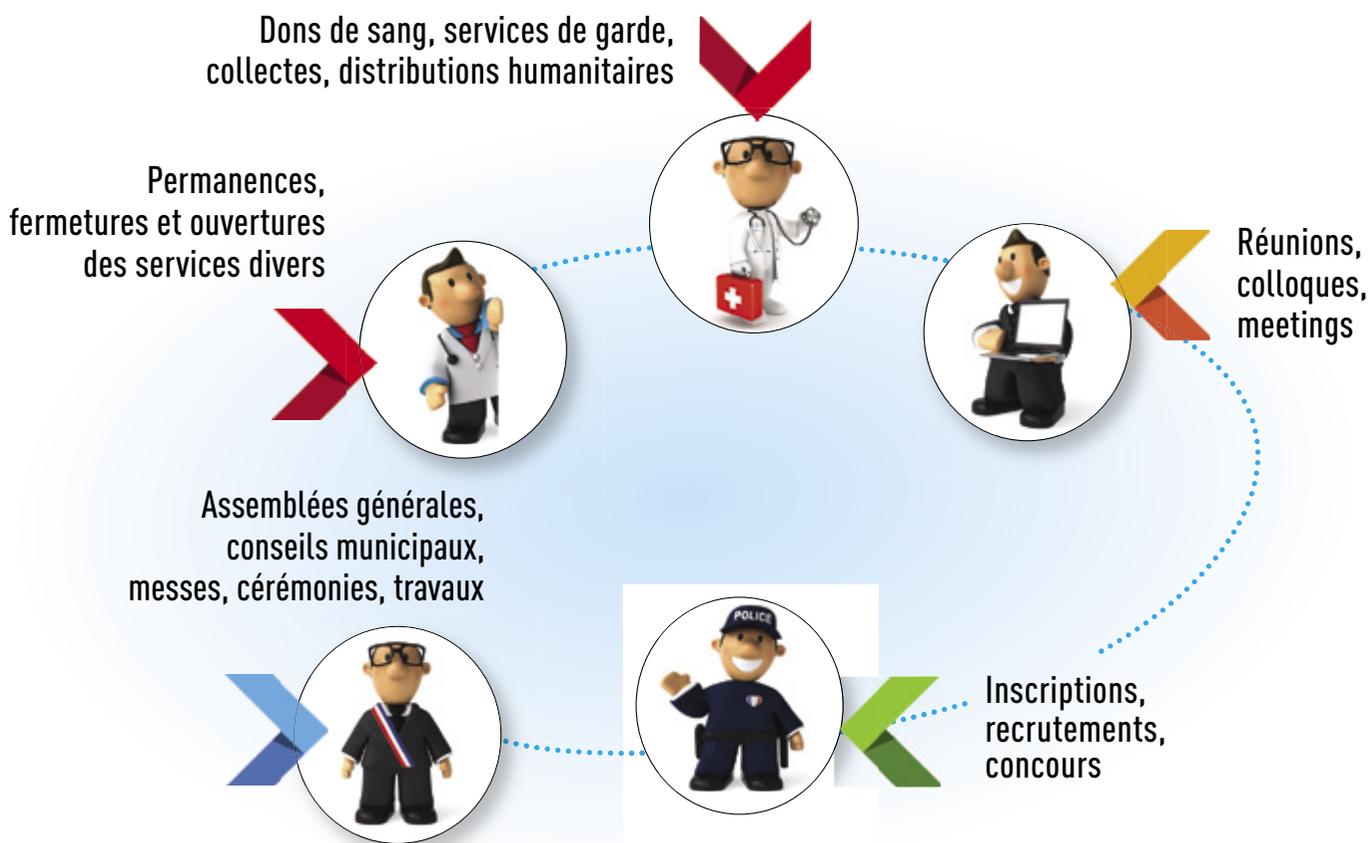
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET **COMMUNES**



**SERVICE  
GRATUIT**

[www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

[www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

